

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 16 septembre 2024, à 18H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Emmanuel SALLABERRY**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2024
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Avenant n° 2 à la convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains avec Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation
- 4 – Avis sur l'instauration de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur la partie intra-rocade de l'agglomération bordelaise au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Entretien des bâtiments communaux, à l'Accueil de l'enfant, à la Proximité, à la Citoyenneté**

- 5 – Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association LUDILOISIRS

**RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales**

- 6 – Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2024
- 7 – Produits communaux – Années 2019 à 2023 – Admissions en non-valeur – Budget principal
- 8 – Produits communaux – Années 2019 à 2023 – Créances éteintes
- 9 – Cession avec charges – Parcelle BP 283 située 1 rue Aldona
- 10 – Déclassement du domaine public communal a posteriori des parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347
- 11 – Mise en vente par vente interactive d'un bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 193
- 12 – Sollicitation de subventions pour la construction d'un espace d'animation sociale sur le quartier Crespy

**RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à la Transition écologique, à la Ville à énergie positive**

13 – Conseils Participatifs de Quartier de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification

**RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture**

14 – Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : Reconduction du partenariat entre la Médiathèque Castagnéra et la Clinique Béthanie dans le cadre du projet « Les lecteurs qui cheminent »

15 – Scène partenaire 2024 – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

**RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle**

16 – Convention de partenariat entre la Ville de Talence et le lycée Victor Louis

17 – Convention de partenariat entre la ville de Talence et la FEPEM pour la création d'un Espace France Emploi Domicile

**RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Le Bijou – Raba – Thouars**

18 – Subvention complémentaire au centre social Mix-Cité – 50 ans du Centre Social

19 – Subvention à l'association « Le jardin de Chantecler »

20 – Subvention à l'association « Le Relais »

**RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

21 – Recrutement d'un responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin au Stade Nautique Henri Deschamps

22 – Création d'un poste de référent inclusion au service enfance

23 – Recrutement d'un agent d'entretien polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

24 – Transformation du contrat à durée déterminée de catégorie B en contrat à durée indéterminée de catégorie B : Poste de graphiste au service communication

25 – Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

**RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante**

26 – Commémoration des génocides et prévention des crimes contre l'humanité, séjour pédagogique à Auschwitz-Birkenau

27 – Laboratoire Social des Jeunesses

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 16 septembre 2024 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**Étaient présents pour tout ou partie de la séance** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN (à compter de la question n° 2), Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN (à compter de la question n° 2), M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme DESGUERS (à compter de la question n° 2), M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE (de la question n° 1 à la question n° 10), Mme IRIART (à

compter de la question n° 2), M. PENE (à compter de la question n° 4), M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**Absents excusés ayant donné délégation** : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT à compter de la question n° 11), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS pour les questions n° 2 et 3), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

**Absents** : M. JESTIN (question n° 1), M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. BONNIN (question n° 1), M. CAZABONNE (à partir de la question n° 17), Mme DESGUERS (question n° 1), Mme IRIART (question n° 1), M. PENE (question n° 1), M. HANOTIN

**Mme Chantal CHABBAT a été désignée comme secrétaire de séance**

oOoOoOoOoOo

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à vous toutes et à vous tous en espérant pour celles et ceux que je n'ai pas vus que vous avez passé un été reposant, en souhaitant la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui nous regardent en direct ou nous regarderont en différé. Je vais excuser l'absence de quelques-uns de nos collègues qui sont encore en commission permanente du CCAS, notamment Denise, Josie, qui vont nous rejoindre le temps pour elles de terminer cette commission importante pour venir en aide aux plus précaires. Je voudrais partager avec vous, et vous étiez un grand nombre ce week-end, la grande satisfaction évidemment d'abord de tout cet été qui s'est déroulé en n'oubliant personne en termes de solidarité, en matière de génération, en matière de tout ce qui s'est passé pendant tout l'été partout à Talence et, évidemment, pour cette nouvelle édition du Décastar qui s'est déroulée avec deux très beaux vainqueurs sur le décathlon et l'heptathlon, des nouveaux vainqueurs d'ailleurs, qui s'est déroulée de façon parfaite ; l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux à l'ADEM qui se sont mobilisés et, évidemment, nos services municipaux qui ont monté cette opération depuis de très nombreux mois et qui ont fait une belle réussite populaire pour cette 46<sup>e</sup> édition. Je voudrais vous indiquer que Mme Chantal CHABBAT sera la secrétaire de séance.

**N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2024**

**M. LE MAIRE** : Est-ce que ce compte rendu appelle des remarques ? Il est adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 34 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil**

**M. LE MAIRE :** Avez-vous des questions, mes chers collègues ?

**M. BARDIN :** Oui, mes chers collègues, bonsoir, M. le Maire. Une question sur la numéro 13 qui concerne la passation des missions d'études sur la place Alcalá de Hénarès et pour nous dire notre surprise de la voir apparaître en décision puisque vous souhaitez consulter, lancer les études préliminaires et les études d'avant-projet de la place Alcalá de Hénarès sans que nous ayons pu voir un programme précis, sans savoir les partis pris que vous souhaitez, avec les enjeux que cette place Alcalá de Hénarès va avoir tant économique entre le marché, les halles, les commerçants présents, sur les flux de diverses mobilités, sur les futurs aménagements, planétarium, salle polyvalente, qui vont apparaître. Donc, les enjeux sont nombreux. C'est le centre de notre commune. Nous n'avons pas vu de cahier des charges. Nous ne savons pas quels sont les éléments que vous avez pris en compte pour lancer ces études et on est étonnés de le voir apparaître en décision.

**M. LE MAIRE :** Je laisse la parole à ma première adjointe pour vous répondre.

**Mme FABRE-TABOURIN :** Oui, mon cher collègue, ces études vont nous permettre d'élaborer un cahier des charges complet. Elles sont diverses. On a notamment mandaté un cabinet de géomètre pour vérifier l'ensemble des propriétés. On a, et vous vous en souvenez, on avait passé convention avec l'université pour vérifier les niveaux d'eau, notamment en installant des Piézo, etc. On avait pris des étudiants, et on l'avait rapporté d'ailleurs en réunion publique auprès des riverains... les usages observés sur cette place tant d'un point de vue commercial que des riverains. Aujourd'hui, on a mandaté un bureau d'études pour formaliser l'ensemble de ces usages et proposer un certain nombre de scénarios. L'objectif étant toujours le même tel qu'exposé depuis le début de cette mandature, à savoir réduire cet îlot de chaleur qui caractérise un petit peu le centre de notre ville et pour cela, on a besoin... alors, en effet, on ne vous a pas reposé la question puisque nous avons été interpellés par Mme la Sénatrice notamment il y a déjà des années, je m'en souviens, sur cet îlot de chaleur. Donc, l'ensemble de ces études vise à travailler un certain nombre de scénarios préalables à tout aménagement et à toute commande de travaux pour définir le projet d'aménagement de cette place. On en est là, ni plus ni moins. Il n'y a pas de projet caché. J'aurais un projet finalisé, ficelé, je serais très contente. Je n'en suis pas là du tout.

**M. LE MAIRE :** M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE** : Merci, M. le Maire. Je vais faire un tir groupé. Cela concerne de la 18 à la 41. Ça concerne les ateliers pour les séniors. Je vais les citer, à savoir la chorale, danse, yoga, théâtre, danse intergénérationnelle, gymnastique, Chi Qong, Pilates, Zumba, mosaïque, peinture, écoute musicale, diaporama, atelier histoire des antiquités nationales, couture, stylisme, modélisme, cours de grammaire, conversation en anglais, espagnol, cours de chant, danse, musicologie, bien-être, fitness, atelier peinture, porcelaine, visites guidées, atelier détente vibratoire sonore, danse moderne, jazz, atelier olfactif, mais tout cela pour un montant global de 88 585 €, soit une somme non négligeable. Il serait utile d'avoir une fois par an, me semble-t-il, un bilan de la fréquentation des différents ateliers afin de savoir si les propositions correspondent aux attentes des séniors talençais.

**M. LE MAIRE** : Alors, si Danièle CASTAGNERA veut compléter, je n'ai pas de problème. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, d'échanger directement avec le service sénior qui pourra vous donner, atelier par atelier, le nombre de personnes. Vous dire, mon cher collègue, que ces décisions que l'on prend chaque année avec Danièle CASTAGNERA, justement, s'adaptent aux besoins, proposent, soldent d'autres choses qui marchent moins. Donc, ça évolue et on a de plus en plus de séniors qui fréquentent nos ateliers. Je ne peux donc que vous inviter à vous rapprocher des services et de Danièle CASTAGNERA qui pourra vous dire atelier par atelier le taux de fréquentation, sachant que par définition, certaines matières sont plus prisées que d'autres. On n'a pas de difficultés là-dedans, mais peut-être qu'en faire un long étalage en conseil municipal prendrait du temps, donc c'est pour ça que je peux vous inviter là-dessus, si vous avez d'autres questions, à revenir vers Danièle et la cheffe du service. Y a-t-il d'autres questions ? Mme DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : Oui, je vous remercie. J'attendais, je croyais que Mme CASTAGNERA allait répondre. Je reviens justement sur ces associations. Il y a beaucoup de décisions donnant convention de mise à disposition de salles municipales et la vie municipale, donc associative est très riche et vous-même avez souligné qu'il y avait eu de nombreuses associations qui s'étaient montées dernièrement. Toujours est-il quand on fait le tour du forum des associations, beaucoup d'associations font remonter le fait qu'elles ont des difficultés pour obtenir des salles, surtout que Mozart va être certainement rénovée, enfin rénovée, pour les préfabriqués, etc. Peydavant également. Quelles solutions de compensation avez-vous prévu pour anticiper justement cette difficulté d'avoir des salles pour pouvoir se réunir et faire des activités associatives ?

**M. LE MAIRE** : Alors, je crois, et on peut se dire que c'est un travail qui a été commencé bien avant moi, qu'on peut se réjouir d'être très nettement la ville qui offre le plus grand nombre de mètres carrés à toutes les associations, sportives, culturelles, sociales. Je ne vais pas vous dire exactement ce que je tiens un classement, mais sur une ville de 8 km<sup>2</sup>, avoir 180 associations, on avait discuté ensemble le fait de dire qu'une ville comme Pessac, une ville amie, a le même nombre d'associations, c'est parce que du nord au sud, on propose un certain nombre de locaux. Dans le cadre de notre schéma directeur et afin aussi de faire des économies, aussi tout simplement avec un patrimoine qui est un peu plus vieillissant, on a mis en place, et vous le savez, un plan qui consiste à rénover nos salles.

C'est le cas par exemple actuellement de la salle des éclaireurs qui va être rénovée et qui, d'ailleurs, disposera de nouveaux outils, notamment d'une cuisine. On a également certaines salles qui vont être supprimées. La salle Mozart, je ne vais pas vous l'apprendre, a un âge relativement certain et était relativement peu imperméable, va laisser la place pendant près de deux ans au chantier de l'école Albert Camus pour nous permettre d'y aller. Donc, c'est la raison pour laquelle Sophie RONDEAU, en liaison notamment avec Frédérique FABRE-TABOURIN dans le temps de la livraison des futurs équipements, notamment du château des Arts, propose association par association une compensation égale pour tout le monde, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune suppression de salles ou de créneaux pour qui que ce soit. Elles sont repositionnées ailleurs. On a des salles qui sont plus ou moins disponibles. Évidemment, il nous reste des créneaux sur lesquels il est très compliqué, le soir notamment, de satisfaire tout le monde. C'est la raison pour laquelle, et je l'ai toujours dit, moi, je souhaite d'abord qu'une réflexion soit menée d'un point de vue aussi intercommunal, c'est-à-dire qu'on sait qu'on a des adhérents des associations qui viennent d'autres communes, de manière à ce qu'on puisse se répartir comme on le fait par exemple intelligemment sur certaines disciplines. Je vais vous citer l'exemple du sport avec l'escrime qui ne regroupe pas simplement que Talence. Il y a aussi par exemple des Talençais qui vont à Pessac faire du rugby. Comme ça, je vous donne les deux exemples. Ce qui est sûr, c'est qu'on reste la ville qui propose ou qui met à disposition un très grand nombre de mètres carrés au profit des associations. On aura l'occasion d'en construire plus. Le château des Arts va permettre d'augmenter très sensiblement cette surface. C'est la raison pour laquelle, en attendant cette livraison d'ici trois ans, Sophie mène un travail association par association. Vous avez entendu comme moi les associations nous en demander plus. Ce qu'on leur dit très clairement, c'est que la ville ne sera pas en capacité de pouvoir donner plus parce que tout simplement, on n'a pas plus de salles. Il ne sera pas interdit à un moment ou à un autre d'en proposer plus, mais à l'heure où je vous parle, je n'ai pas de solution. Je pense quand même qu'il faut se réjouir de cette vitalité associative. Vous l'avez dit, je suis tout à fait d'accord avec vous. Rappeler également que, d'un point de vue sportif, c'est la ruée puisque toutes les sections sportives, quels que soient les sports, bénéficient de l'exposition des JO et paralympiques. Et donc, on a aussi ces problématiques de créneaux-là. Il y a aussi de nouvelles associations qui marchent bien. L'occasion de vous citer par exemple Talence Natation Club qui marche très bien. Je crois qu'il a plus de 250 adhérents ou 300, donc 250 hors-taxes, 300 TTC. Voilà, donc ça marche, mais à un moment ou à un autre, on ne pourra pas accueillir tous les créneaux. En tout cas, pas une association, et je vous invite à consulter Sophie, n'a vu la moindre suppression de créneaux là-dedans. Donc, on a appréhendé parfaitement les choses. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Alors, on avance.

### **DÉLIBÉRATION**

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE OU PRESTATAIRE
N° 1 20/06/24	<p>Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 23/06-01 « Multirisques collectivité : dommages aux biens, responsabilités et assistance aux personnes » afin de prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation du prix unitaire « dommages aux biens : franchise égale à 40 indices FFB » du bordereau porté de 0,39 € HT/m<sup>2</sup> à 1,00271 € HT/m<sup>2</sup></li> <li>- l'augmentation du prix unitaire « responsabilités et assistance aux personnes : prime annuelle nette en pourcentage de la masse salariale » du bordereau porté de 0,121% HT à 0,163% HT</li> <li>- l'ajout d'une franchise de 500 € relative aux dommages matériels causés à autrui du fait des engins de tontes, débroussaillages, élagages</li> <li>- la majoration à 500 000 € des franchises concernant : incendie et risques annexes, tempête, grêle, neige, ainsi que catastrophes naturelles</li> <li>- l'ajout de diverses exclusions</li> </ul> <p>Sachant que le montant de cet avenant engendre une plus-value supérieure à 5% du montant initial de l'accord-cadre concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 17 juin 2024, a donné un avis favorable à sa passation.</p>	SMACL ASSURANCES SA – Niort (79)
N° 2 21/06/24	Sollicitation du prêt à titre gracieux de deux bassons français de la marque Buffet Crampon du 14/07/2024 au 13/07/2025 afin de constituer un nouveau parc instrumental pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.	CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD – Bordeaux (33)
N° 3 24/06/24	<p>Signature d'une convention pour la location par la Ville d'un local de 110,04 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée de la résidence Chromatik, rue Rabelais à Talence, moyennant un loyer mensuel de 1 363,64 € et pour une durée de 11 ans en vue d'y installer la « Maison municipale » de Raba.</p> <p>Une franchise de loyer sera accordée pendant la durée de la convention en contrepartie des travaux effectués par la Ville dans ce local.</p>	AQUITANIS – Bordeaux (33)
N° 4 27/06/24	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'implantation de 4 abris vélos sécurisés au niveau de l'entrée RH/Finances de l'hôtel de ville, à proximité de l'entrée de la salle François Mauriac dans le cadre du plan de déplacements et de mobilité d'entreprise (PDME) de la Ville et de sa politique d'incitation et d'accompagnement aux mobilités douces alternatives.	
N° 5 27/06/24	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences sur l'histoire de l'art les 09/10, 27/11, 18/12/2024, 08/01, 05/02, 26/03, 02/04, 21/05/2025 et la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture à titre gracieux. Le prix des places est fixé à 3,50 €.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)

	Montant de la prestation : 3 510,00 € TTC.	
N° 6 27/06/24	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de cours sur l'histoire de l'art les lundis 30/09, 07/10, 14/10, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12 et 16/12/2024, 06/01, 13/01, 20/01, 27/01, 03/02, 10/03, 17/03, 24/03, 31/03, 07/04, 14/04, 05/05, 12/05, 19/05, 26/05, 02/06 et 23/06/2025 et la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture à titre gracieux. Les participants aux cours devront s'acquitter de la somme de 150,00 € auprès du prestataire pour l'année 2024/2025 (cours + abonnement obligatoire).	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)
N° 7 27/06/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « De la balade au parc Peixotto aux natures mortes : mémoire, la fabrique des souvenirs » qui se déroulera du 09/11/2024 au 08/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant des prestations : 1 250,00 € TTC	M. François KOBTANE – Bordeaux (33)
N° 8 27/06/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « De la balade au parc Peixotto aux natures mortes : mémoire, la fabrique des souvenirs » qui se déroulera du 09/11/2024 au 08/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant des prestations : 1 250,00 € TTC	OLLAG (Olivier Lagrave) – Talence (33)
N° 9 01/07/24	Conclusion d'un marché ayant pour objet la maintenance de la toiture translucide en coussins ETFE du stade nautique Henri Deschamps pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable par tacite reconduction une fois un an.  Montant de la dépense annuelle révisable : 11 400,00 € TTC	SAS SEELE FRANCE – Strasbourg (67)
N° 10 02/07/24	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences/animations sur l'histoire de l'art racontée aux enfants, les samedis 05/10, 09/11, 07/12/2024, 11/01, 15/02, 15/03, 12/04 et 17/05/2025 et la mise à disposition d'une salle au Forum des Arts et de la Culture. L'entrée aux conférences/animations est fixée à 3,50 €.  Montant des prestations : 1 980,00 € TTC	Mme Sandrine DUCLOS – Talence (33)
N° 11 02/07/24	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de soirées « Matches d'impro » les mercredis 25/09, 13/11, 11/12/2024, 15/01, 19/02, 19/03, 16/04, 14/05/2025 et le mardi 03/06/2025 et la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture à titre gracieux. La ville autorise l'association à organiser sa propre billetterie.	ASSOCIATION LA LICOEUR – Bègles (33)

<p>N° 12 03/07/24</p>	<p>Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'extension de la crèche municipale « îlot des enfants » dont la durée d'exécution est estimée à 36 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.</p> <p>Montant du forfait provisoire de rémunération : 77 280,00 € TTC</p>	<p>GROUPEMENT :</p> <p>ENTREPRISE BENAYOUN ARCHITECTES (mandataire solidaire) – Bordeaux (33)</p> <p>CLARA LEROY (scénographie des espaces, études colorimétriques) – Bordeaux (33)</p> <p>SAS IG CONCEPT (études techniques : thermiques, fluides, structures) – Bruges (33)</p> <p>SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> <p>SCOPARL BET DELOMENIE (économie de la construction) – Isle (87)</p>
<p>N° 13 03/07/24</p>	<p>Passation de commande des missions suivantes, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaire n° 23 en vue de l'aménagement de la place Alcalá de Henares :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions complémentaires d'assistance</li> <li>- Etudes préliminaires</li> <li>- Etudes d'avant-projet</li> <li>- Assistance pour la passation des contrats de travaux</li> </ul> <p>Montant de la rémunération : 44 766,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Avec</p> <p>SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)</p>
<p>N° 14 04/07/24</p>	<p>Passation d'un avenant n° 2 afin de prolonger de 12 mois la convention de mise à disposition de locaux dans la structure Talence Pépinière aménagée au Château de Thouars à Talence pour prise d'effet à compter de sa signature.</p>	<p>SNS SOLUTIONS 33 – Talence (33)</p>
<p>N° 15 05/07/24</p>	<p>Signature d'une convention d'attribution de billets dématérialisés dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024 afin de faire bénéficier à un grand nombre de personnes de l'accès à l'un des sept matches masculins et féminins de football se déroulant au stade Matmut Atlantique.</p>	<p>BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 16 05/07/24</p>	<p>A l'issue de sa réunion en date du 04/07/2024, le jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une cuisine centrale à Talence propose d'une part :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'allouer la prime prévue de 28 800 € HT aux trois participants,</li> <li>- de classer comme suit les trois projets sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis et le règlement de concours :</li> </ul> <p><b>PROJET N° 1</b></p>	<p>LAUREAT :</p> <p>SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34)</p> <p>SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES</p>

	<p>SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34)  SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES (architecte associé) – Villenave d’Ornon (33)  SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux (33)  SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34)  SARL BUREAU D’ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33)  TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne Billancourt (92)  SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques VRD) – Bordeaux (33)  EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94)  SARL CABINET FAURE (économie de la construction, OPC) – Bordeaux (33)</p> <p><b>PROJET N° 2</b>  SARL MARJAN HESSAMFAR &amp; JOE VERONS ARCHITECTES ASSOCIES (architecte mandataire, économie de la construction) – Bordeaux (33)  E.I. BERTRAND MASSE PAYSAGISTE (paysagiste) – Rochefort (17)  SAS CUISINORME (ingénierie cuisine de collectivités) – Le Bouscat (33)  SAS ODETEC (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, performances environnementales) – Bordeaux (33)  SARL VIA INFRASTRUCTURE (études techniques VRD) – Bordeaux (33)  SARL ANTEIS (ergonomie) – Pau (64)</p> <p><b>PROJET N° 3</b>  SARL K ARCHITECTURES (architecte mandataire) – Paris (75)  ENTREPRISE INDIVIDUELLE EMELIEN BROSSARD (paysagiste) – Fontenay-sous-Bois (94)  SAS BEGC (ingénierie cuisine de collectivités) – Nantes (44)  SAS AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33)  ABILIS (ergonomie) – Paris (75)  SAS AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)  SAS ITAC (acoustique) – Nantes (44)</p> <p>D’autre part, à l’issue du concours, au vu des procès-verbaux et de l’avis du jury, choix du lauréat et négociation avec lui en vue de conclure un marché de maîtrise d’œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables.</p>	<p>(architecte associé) – Villenave d’Ornon (33)  SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux (33)  SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34)  SARL BUREAU D’ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33)  TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne Billancourt (92)  SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques VRD) – Bordeaux (33)  EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94)  SARL CABINET FAURE (économie de la construction, OPC) – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 17 09/07/24</p>	<p>Passation d’une convention pour l’accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l’animation du Conseil Municipal des Enfants pour l’année scolaire 2024/2025.</p> <p>Montant de la prestation : 4 825,55 € HT (l’association est non soumise à la TVA)</p>	<p>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)</p>

N° 18 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de chorale d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 2 720,00 € TTC	ASSOCIATION VILLA BOHEME – Bordeaux (33)
N° 19 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danses orientales intergénérationnelles à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de trois cours par semaine pendant la période des vacances scolaires du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 1 800,00 € TTC	Mme Elsa BURUCOA – Bègles (33)
N° 20 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de yoga d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 1 440,00 € TTC	Mme Céline BASTIERE – Talence (33)
N° 21 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de théâtre d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 2 450,00 € TTC	ASSOCIATION CHAPEAU BAS – Talence (33)
N° 22 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danses intergénérationnelles d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de trois cours par semaine pendant la période des vacances scolaires du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 1 350,00 € TTC	Mme Valérie COURCELLES – Cadaujac (33)
N° 23 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de gymnastique douce, mémoire et équilibre autour du bien-être d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de quatre séances par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 4 940,00 € TTC	M. Simon BARAX – Bègles (33)
N° 24 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de chi-gong et pilates d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 3 400,00 € TTC	M. Valérie BUFFETEAU-LEMAIRE – Talence (33)
N° 25		ASSOCIATION I DANCE –

10/06/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de Zoom'ba (1 H par séance) sur la base de deux séances par semaine et de danse de société (1 H 30 par séance) sur la base d'un cours par semaine à destination des usagers de l'Espace Seniors du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 7 680,00 € TTC	Talence (33)
N° 26 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de mosaïque, peinture, dessin et peinture sur soie d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine pour chaque discipline du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 7 920,00 € TTC	Mme Cathy DUPONT – Talence (33)
N° 27 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'écoute musicale d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 66 séances du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 3 465,00 € TTC	AESTUS – Talence (33)
N° 28 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de conférences-diaporamas (5 séances de 2 H) et des ateliers d'histoire des Antiquités nationales (9 séances d'1 H 30) à destination des usagers de l'Espace Seniors du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 950,00 € TTC pour 5 conférences-diaporamas et 810,00 € TTC pour 9 ateliers.	ASSOCIATION TERRE ET OCEAN – Bègles (33)
N° 29 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'initiation à la couture, stylisme et modélisme d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de quatre cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 7 680,00 € TTC	Mme Marie RINGEADE – Talence (33)
N° 30 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de grammaire, pratique orale et conversation à thème en anglais d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 6 séances par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 10 560,00 € TTC	M. Margaret LE ROUX – Fargues Saint Hilaire (33)
N° 31 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de conversation espagnole d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de sept cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.	M. Diego SANCHEZ- CASCADO SOUGEZ – Bordeaux (33)

	Montant de la dépense estimée : 10 080,00 € TTC	
N° 32 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de chant « Ensemble vocal » d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'une séance par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 2 090,00 € TTC	M. Arnauld MARTIN – Cabanac et Villagrains (33)
N° 33 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danse espagnole et bollywood d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de deux cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 4 560,00 € TTC	Mme Sylvie ROBERT – Pessac (33)
N° 34 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'oenologie d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 5 cours sur la période du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 2 000,00 € TTC	RESTOTRAINING – Gradignan (33)
N° 35 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de musicothérapie autour des activités du bien-être d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 1 980,00 € TTC	Mme Sandrine SARLAT – Villenave d'Ornon (33)
N° 36 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de fitness danse d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 1 190,00 € TTC	I'M UP FITNESS DANSE ANIMATION – Cadaujac (33)
N° 37 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de peinture sur porcelaine d'une durée de 3 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de deux cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 4 160,00 € TTC	Mme Laurence PREVOST – Talence (33)
N° 38 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de visites guidées des quartiers de Talence et Bordeaux d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 4 séances du 16/09/2024 au 27/06/2025.	Mme Fabienne LABAT – Talence (33)

	Montant de la dépense estimée : 640,00 € TTC	
N° 39 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de quatre ateliers de détente vibratoire sonore et de deux séances de bains de forêts d'une durée d'1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la période du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 600,00 € TTC	M. Richard CASSONNET – Bordeaux (33)
N° 40 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danse Modern Jazz d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 1 440,00 € TTC	ASSOCIATION A CORPS LIBRE – Talence (33)
N° 41 11/07/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers olfactifs autour des activités du bien-être d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de deux séances par mois du 16/09/2024 au 27/06/2025.  Montant de la dépense estimée : 2 700,00 € TTC	Mme Marie-Chantal COURTEIX BESSIERE – Bordeaux (33)
N° 42 15/07/24	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures et matériels éducatifs pour une durée d'exécution portant sur la période ferme allant de la date de notification au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2025.  Montant maximum annuel : 60 000,00 € TTC	SAS LACOSTE – Le Thor (84)
N° 43 15/07/24	Renouvellement de l'adhésion afin de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, ainsi que d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions ou le suivi d'actions déjà lancées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.	ASSOCIATION RTES – Lille (59)
N° 44 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION A CORPS LIBRE – Talence (33)
N° 45 19/06/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 03/09/2024 au 10/06/2025 afin d'y tenir des permanences.	ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL – Bordeaux (33)
N° 46 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux : - Grand préfabriqué de Thouars du 02/09/2024 au 17/12/2024 et hors vacances scolaires	ASSOCIATION L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)

	- Salle des éclaireurs du 06/01/2025 au 01/07/2025 et hors vacances scolaires - Salle Chantecler – studio de danse du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y proposer des cours de danse africaine, percussions.	
N° 47 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Peydavant – studio de danse) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y tenir des cours de danse.	ASSOCIATION AMICALE DES ECOLES LAIQUES – Talence (33)
N° 48 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – salles de la Lyre et de la Fédération) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des cours de théâtre, sophrologie.	ASSOCIATION LES ARTS SCENIQUES TALENCAIS – Talence (33)
N° 49 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser de la danse en ligne.	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33)
N° 50 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours et répétitions de chant.	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CANTARANE – Talence (33)
N° 51 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler -studio de danse) du 07/09/2024 au 28/06/2025 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE – Talence (33)
N° 52 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès – salle des associations) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION DANCA DO SOL BORDEAUX – Talence (33)
N° 53 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès - salle des associations) du 07/09/2024 au 28/06/2025 afin d'y organiser des rencontres musicales, conférences, ateliers.	ASSOCIATION DELTA TEMPO – Talence (33)
N° 54 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 03/09/2024 au 24/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse Flamenco.	ASSOCIATION FLAMENCO ET DANSES DU MONDE TALENCE – Talence (33)
N° 55 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès – salle des associations) du 03/09/2024 au 24/06/2025 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION FORME ET BIEN-ETRE – Talence (33)

N° 56 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (grand préfabriqué de Thouars et salle des Eclaireurs) du 07/01/2025 au 26/06/2025 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)
N° 57 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 03/09/2024 au 26/06/2025 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION SOCIALE ET FAMILIALE TALENCE HAUT-BRION – Talence (33)
N° 58 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 11/09/2024 au 18/06/2025 afin d'y organiser divers ateliers et réunions.	ASSOCIATION KAFETAL – Talence (33)
N° 59 16/07/24	Abrogation et remplacement de la décision municipale n°216 du 3/07/2024 afin de corriger une erreur matérielle : en effet la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux doit être annulée et remplacée par une mission complémentaire d'assistance, modifiant ainsi le montant de la dépense.  En conséquence, passation de commande des missions suivantes, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de l'aménagement de la place Alcalá de Henares : - missions complémentaires d'assistance - études préliminaires - études d'avant-projet  Montant de la rémunération : 44 166,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)  Avec  SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 60 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Peydavant - ateliers) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des ateliers d'arts plastiques.	ASSOCIATION LASSSO – Talence (33)
N° 61 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y pratiquer l'apprentissage de la langue et culture italiennes.	ASSOCIATION L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 62 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 06/09/2024 au 27/06/2025 afin d'y organiser des ateliers collectifs d'art-thérapie.	ASSOCIATION MINE 2 LIENS – Talence (33)
N° 63 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (grand préfabriqué de Thouars – salle des éclaireurs) du 04/09/2024 au 25/06/2025, sauf périodes de vacances scolaires, afin de maintenir et promouvoir une agriculture de proximité.	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)

N° 64 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès – salle des associations) du 08/09/2024 au 29/06/2025 afin d'y proposer des cours de langue.	ASSOCIATION NOR KIANQ – Talence (33)
N° 65 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 06/10/2024 au 01/06/2025 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POUA'HOM – Talence (33)
N° 66 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 09/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POURSUIVRE – Talence (33)
N° 67 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION QUESTIONS POUR UNE CHAMPION – Talence (33)
N° 68 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 19/09/2024 au 14/06/2025 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION LA SARABANDE – Talence (33)
N° 69 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse et Cauderès – salle des associations) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des activités physiques et sportives.	ASSOCIATION SO FIT SO FUN – Talence (33)
N° 70 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 02/09/2024 au 02/06/2025 afin d'y proposer des réunions.	COMITE DE QUARTIER LA PLEIADE – Talence (33)
N° 71 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 05/09/2024 au 05/06/2025 afin d'y proposer des réunions.	COMITE DE QUARTIER POSTE MAIRIE – Talence (33)
N° 72 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès -salle des associations) du 05/09/2024 au 27/06/2025 afin d'y organiser des cours de danses cubaines.	ASSOCIATION SUENA CUBANO – Talence (33)
N° 73 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations / salle Haut-Brion / Peydavant – studio de danse) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION SALSA WITH US – Talence (33)
N° 74 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles Peydavant et	

	Haut-Brion / Chantecler – studio de danse) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION TANGUEANDO BORDEAUX TALENCE – Talence (33)
N° 75 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser du soutien scolaire.	ASSOCIATION TREMPLIN-GIRONDE – Talence (33)
N° 76 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salons du Château de Thouars et Dojo) du 03/09/2024 au 24/06/2025 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION LE VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 77 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de yoga.	ASSOCIATION YOGA ET EVASION – Talence (33)
N° 78 19/07/24	<p>Souscription des marchés de travaux pour la construction d'une maison multi-activités dans le square Fehlmann pour une durée d'exécution de 150 jours ouvrés (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service :</p> <p>Lot 1 – VRD – Gros œuvre Montant de la dépense : 117 533,40 € TTC</p> <p>Lot 2 – Charpente – Bardage – Menuiseries extérieures Montant de la dépense : 168 000,00 € TTC</p> <p>Lot 3 – Etanchéité Montant de la dépense : 26 760,35 € TTC</p> <p>Lot 4 – Electricité courants forts et faibles – Photovoltaïque Montant de la dépense : 48 916,76 € TTC</p> <p>Lot 5 – Plomberie – Ventilation – Chauffage – Rafraîchissement Montant de la dépense : 60 581,33 € TTC</p> <p>Lot 6 – Cloisons – Doublage - Menuiseries intérieures – Faux plafonds Montant de la dépense : 48 087,00 € TTC</p> <p>Lot 7 – Peinture – Carrelage – Sols souples Montant de la dépense : 18 294,04 € TTC</p>	<p>SASU EHA CONSTRUCTION – Mérignac (33)</p> <p>SARL AQUITAINE MAISON BOIS – Blanquefort (33)</p> <p>SAS SIREC – Cestas (33)</p> <p>SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE – Pessac (33)</p> <p>SAS IDEX ENERGIES – Floirac (33)</p> <p>SARL B2R – Tauriac (33)</p> <p>SARL S2PS – Les Eglisottes (33)</p>
N° 79 24/07/24	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 225 723,74 € TTC en valeur à neuf, dont 30 240,81 € TTC de vétusté et 11 364,00 € TTC de démolition déblais, proposée pour le sinistre survenu le 25/07/2023 au 30 avenue François Rabelais et de signer la lettre d'acceptation approuvant le montant de cette indemnité.	COMPAGNIE SMACL représentée par EUREXO BORDEAUX – Bordeaux (33)

N° 80 24/07/24	Décision de confier les intérêts de la ville à Mme VERLEYE-HOAREAU et M. CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en référé introduite le 19/07/2024 par Mme Maëlle VILLETORTE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir la suspension de l'exécution du permis de démolir n°03352224Z008 et la condamnation de la commune à verser aux requérants une somme de 2 000 € au titre des faits exposés et non compris dans les dépens.	
N° 81 25/07/24	Passation d'une convention pour le prêt de gradins à titre gracieux au profit de la Ville dans le cadre des représentations à destination des scolaires et du tout public du spectacle « Le petit chaperon de laine rouge » le 11/10/2024 au Dôme.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 82 25/07/24	Passation d'une convention pour le prêt de gradins à titre gracieux au profit de la Ville dans le cadre des représentations à destination des scolaires et du tout public du spectacle « Hi Fu Mi » les 17 et 18/04/2025 au Dôme.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 83 05/08/24	Passation de commande : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'études complémentaires aux études d'avant-projet,</li> <li>- de la réalisation des dossiers liés aux différentes procédures administratives et réglementaires</li> <li>- de la coordination architecturale et paysagère (coordination générale et OPC phase études),</li> </ul> missions de maîtrise d'œuvre, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23 en vue de l'aménagement du parc du Grand Peixotto Margaut.  Montant de la rémunération : 58 470,90 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)  et  SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 84 13/08/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 13/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Série, n° 52D d'une superficie totale de 4,15 m <sup>2</sup> soit 3,03 x 1,37 m pour la somme de 3 780,65 € (soit 2 520,43 € pour la Ville et 1 260,22 € pour le CCAS).	M. BATAILLE – Villenave d'Ornon (33)
N° 85 13/08/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 29/07/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 157, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme HONDAGNEU – Talence (33)
N° 86 13/08/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 30/07/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 158, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme SERRA – Talence (33)

N° 87 14/08/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/07/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LACROIX-EMO – Léognan (33)
N° 88 16/08/24	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 14/08/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 159, pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	Mme CASADO – Talence (33)
N° 89 19/08/24	Abrogation de la décision municipale n° 212 du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 afin de corriger une erreur matérielle concernant sa durée et conclusion d'un marché portant sur la maintenance de la toiture translucide en coussins ETFE du stade nautique Henri Deschamps pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable par tacite reconduction deux fois un an.  Montant de la dépense annuelle révisable : 11 400,00€ TTC	SAS SEELE France – Strasbourg (67)
N° 90 22/0/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y pratiquer de la danse.	ASSOCIATION ALIENOR TRIBAL – Talence (33)
N° 91 23/08/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 23/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 12 <sup>ème</sup> Série Ter, n° 2G d'une superficie totale de 2,70 m <sup>2</sup> soit 3 x 0,90 m pour la somme de 2 459,70 € (soit 1 639,80 € pour la Ville et 819,90 € pour le CCAS).	Mme L'HOSPITAL – Talence (33)
N° 92 26/08/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 26/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Série, n° 19G d'une superficie totale de 2,64 m <sup>2</sup> soit 3 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).	Mme GOUBAND – Saint-Sauveur (33)
N° 93 26/08/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 21/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. TESSIER – Talence (33)
N° 94 26/08/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition intitulée « Bordeaux, on y danse » du 01/09 au 30/09/2024.  Le prêt de cette exposition est consenti à titre gracieux.	M. Jean-Pierre MARCON – Villenave d'Ornon (33)
N° 95 27/08/24	Passation d'un avenant à la convention en date du 26/07/2024 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles Grand Préfabriqué de Thouars –	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)

	Eclaireurs) du 04/09/2024 au 27/08/2025 afin de maintenir et promouvoir une agriculture de proximité.	
--	---	--

Le conseil prend acte de ces décisions »  
 Reçu en Préfecture le 17/09/2024

**N° 3 – Avenant n° 2 à la convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains avec Bordeaux Métropole – décision – Autorisation.**

**M. LE MAIRE :** Oui, bon cette délibération est proposée par BM dans une logique technique et quantitative. Aujourd'hui, je voudrais quand même partager avec vous que ce sujet, quand même, questionne surtout sur le fond. L'évolution de cette compétence propreté dans un contexte d'adaptation des espaces publics, notamment en lien avec la lutte contre les effets du changement climatique. Alors, j'ai eu l'occasion de l'indiquer à Mme la Présidente que, pour moi et indépendamment de vous faire grâce de mon alarme, je crois que c'est la Présidente qui m'appelle. Attendez. Trois regrets... non, je reprends. L'augmentation des surfaces végétalisées... si vous voulez qu'on aille sur vos affres, je peux vous en parler, si vous le souhaitez, ma chère collègue. Mais nous sommes tenus par les temps et j'aurais peur de m'y perdre. L'augmentation des surfaces végétalisées qui demandent plus d'entretien, évidemment, que les enrobés, c'est-à-dire qu'en fait, aujourd'hui, quand on végétalise, la surface végétalisée n'est pas prise en compte par Bordeaux Métropole pour gérer, entretenir et conserver le vivant. Évidemment que la typologie urbaine de la ville et de sa densité en termes d'usage de fréquentation, j'ai eu souvent l'occasion de le dire et on le partage souvent ensemble, que les besoins de propreté ne sont pas les mêmes dans une commune dense, intra rocade, extra-rocade. L'occasion aussi de rappeler, et on le dit souvent, je l'ai dit encore ce week-end au vice-président en charge de la délégation, que nous avons des particularismes, notamment le fait d'avoir beaucoup d'étudiants avec beaucoup de mouvements, plus que d'autres villes. Et donc, nous devrions avoir une prise en compte bien meilleure de ces éléments d'usage et de fréquentation et puis, malheureusement, la multiplication des incivilités dans l'espace public, notamment en termes de tag, de propreté des stations de tram par exemple et des bus. Ce que j'ai indiqué à Mme la Présidente, c'est qu'on va être attentif à ce que soit engagée à l'échelle métropolitaine une réflexion finalement pour l'évolution des modalités de la propreté urbaine. On ne fait pas de la même façon, encore une fois, ce n'est pas tout à fait égal en fonction des différentes communes de la Métropole. Et aussi pour prendre en compte ces enjeux de transition écologique parce que plus on végétalise, plus le coût d'entretien de ces mètres carrés évolue. Tout cela pour vous dire que ça, c'était pour l'attendu politique. Sinon, pour le reste, puisqu'évidemment, on signera la convention si vous en êtes d'accord, vous dire que nous avons intégré 1 668 m<sup>2</sup> d'espaces publics, donc dans le domaine public, ce qui va faire 1 356 € de compensation financière, c'est énorme. 1 560 m<sup>2</sup> d'espaces publics ont été désartificialisés, ce qui va nous représenter une bonification de 378 €. Et enfin, que 172 arbres ont été plantés entre 2020 et 2023 dans le cadre de l'opération « 1 million d'arbres », mais il y a eu, sur la même période, avant de vous voir réagir, 16 187 arbres qui ont été plantés à Talence. Mais, malheureusement, seuls

172 sont éligibles puisque dépendent du domaine public géré dans le cadre du plan « 1 million d'arbres ». Je crois que nous aurons une délibération prochainement à Bordeaux Métropole pour permettre à ce plan de pouvoir être un peu plus souple et de s'adapter au bout de trois ans. Donc, nous aurons quelques remboursements et donc cet avenant et différents équilibres vous sont proposés pour analyse et approbation. Y a-t-il des questions ? Mme RAMI.

**Mme RAMI** : Oui, bonjour à toutes et à tous. Alors, effectivement, l'enjeu de la propreté est un enjeu important, voire crucial, sensible vis-à-vis de nos citoyens. En bureau, nous avons passé une nouvelle feuille de route propreté la semaine dernière avec des enjeux qui sont assez intéressants, qui permettent de consolider le niveau et la qualité de service face aux enjeux de la transition écologique et sociale, de fixer des enjeux et des grandes orientations communes et d'axer aussi sur la capacité à former de manière identique ou la capacité à passer, à contractualiser avec des organismes éco, comme on peut parler de Citéo. De fait, avec ce que vous venez de dire, moi, je m'interroge sur votre feuille de route à vous, à Talence. Est-ce que vous avez une feuille de route propreté ? Combien elle coûte ? Quels sont les enjeux et comment vous la déclinez ? Les moyens humains. En fait, on n'a pas cette information. Cela permettrait de mieux comprendre cette délégation de service, le fait que ce ne soit pas mutualisé. Donc, moi, j'attends ça un petit peu. À voir. Après, vous avez parlé... effectivement, il y a des tags, mais ce que je vois aussi avec les autres collectivités, c'est la capacité de Bordeaux Métropole et de ses services à répondre assez et plutôt rapidement. Tout ce qui concerne les déchets étudiants, je pense qu'il y a des actions à mener avec Inno Campus. Le Maire de Pessac a une délégation. Je pense qu'il y a quand même pas mal d'éléments qui permettent de mutualiser et de trouver des solutions également. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Alors, comment vous répondre ? On peut évidemment, enfin notamment Jean-Jacques, François, pour les parties qui sont là, je pense aussi à Gérald pour la partie incivilités, on pourra éventuellement échanger avec vous là-dessus. J'ai bien compris, il y a beaucoup de politique derrière. Pour discuter avec beaucoup de maires, quelle que soit leur orientation politique, tout est toujours parfait au moment de la mutualisation. Dans le cas de la capacité à répondre à un besoin propre, beaucoup de maires m'ont confié leur regret d'avoir mutualisé cette compétence. Ça peut être une bonne affaire économique... je vous le dis parce que j'échange avec eux. Vous seriez même surpris avec qui j'ai échangé. Et certains... c'est toujours la même chose finalement. Dans des petites communes, il y a un effet levier qui est très intéressant pour ces communes parce qu'elles ont passé une certaine forme de cap, les éléments d'économie d'échelle sur lesquels il y a vraiment un plus. Pour les grandes communes ou pour les communes denses comme la nôtre puisqu'on n'est pas très grande, le retour que j'ai n'est pas tout à fait celui que vous donnez. Il faut sûrement laisser du temps. Il faut sûrement aussi se poser des questions. J'ai rencontré Jean-Baptiste THONY parce qu'il m'expliquait que c'est Franck RAYNAL dans le C.O.L. de l'OIM... alors, je veux bien qu'il ait cette délégation depuis moins d'un an, mais le mandat a commencé depuis près de quatre ans, ma chère collègue. Aujourd'hui, j'ai rencontré Jean-Baptiste THONY à qui j'ai fait part non pas des déchets étudiants parce que moi, je ne rattache pas un déchet à une catégorie de personnes, simplement lui dire qu'année après année, on observe que la ville de Talence

est celle qui produit le plus de déchets sur ou en tout cas d'éléments qui sont laissés sur le trottoir, qui ne sont pas forcément des déchets. Fut une époque où on laissait un matelas. Aujourd'hui, il y a apparemment des gens qui ont du mal à trouver la déchetterie.

On s'est inscrit résolument dans ce courant puisque vous savez que j'ai proposé à Bordeaux Métropole l'acquisition d'un foncier de près de 5 000 m<sup>2</sup> pour faire une recyclerie et que les directions de la mobilité et des déchets se parlent pour faire un joli site sur l'hectare dont la Métropole est désormais propriétaire du côté de Thouars. Ce foncier a été acquis il y a deux ans. Notre chère collègue parlait d'éléments programmatiques. Je n'ai, à l'heure où je vous parle, aucun élément du programme. Donc, je veux bien qu'on vienne nous voir, mais en l'occurrence, ça fait, je pense, deux ans, je parle sous le contrôle de François, que la Métropole est propriétaire. L'idée est de faire une recyclerie, pas forcément une déchetterie au sens classique du terme. Donc, on va être moteur là-dessus, mais il n'empêche que la réalité du nombre de tags, la réalité du nombre et de kilogrammes de choses que l'on trouve sur l'espace public est plus importante à Talence qu'ailleurs. Je ne crois pas que les Talençaises ou les Talençais soient plus sales, loin de là, mais simplement, c'est une réalité. Par ailleurs, le nombre d'habitants au mètre carré, quand vous êtes dans des communes particulièrement denses, dans des endroits, pardon, particulièrement denses, je pense notamment à tout le tissu d'échoppes, les collectes sont par définition plus compliquées. Et donc, c'est là où moi, simplement je dis que, dans ce règlement, ce qui est un peu dommage... alors, évidemment, j'en comprends l'équité. On prend un nombre de kilomètres, on le divise et ça fait tant, mais c'est un petit peu mettre de côté les spécificités que peuvent avoir telle ou telle commune. Donc, c'est la raison pour laquelle c'est plutôt à la Métropole de nous proposer ça parce que les villes sont... on émet des choses. On l'a dit notamment en conférence territoriale et quand on se voit entre maires pour essayer d'aller plus loin parce qu'en plus, il peut y avoir accessoirement de bonnes idées qui sont développées à droite ou à gauche. Il y a des choses qui se passent aussi sur d'autres endroits. Je pense notamment à des recycleries que l'on a sur le campus qui font un travail, mais on n'arrive plus à réduire ça. On a un enjeu dans trois mois. Vous avez décidé de réduire la collecte des ordures à 1 + 1 puisqu'on a plus de collectes. On va voir si jamais ça va se traduire par une augmentation des déchets. Je ne l'espère évidemment pas. Mais on a quand même cet enjeu. Aujourd'hui, malheureusement, quand on est... heureusement qu'on a des services municipaux parce que la plupart des tags sont situés sur des espaces privés sur lesquels il faut obtenir l'accord du propriétaire qui est difficile en général. On a souvent des surfaces très techniques. Je pense notamment à la pierre sur laquelle on ne peut pas y aller avec la peinture. Et c'est là où finalement la réactivité et le professionnalisme de nos équipes nous permettent d'aller vite. On a connu, vous le savez, par exemple très récemment, une recrudescence de tags dans le cadre notamment du conflit qui oppose Israël au Hamas. On avait quand même des remontées très fortes de nous demander d'effacer ces tags après constatation de la police dans la journée et heureusement qu'on a eu nos services. Donc, je pense que ce sujet-là est important. Il y a un sujet aussi d'éducation. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui vont... on attend beaucoup de la part de la Métropole et de nos collègues et, si jamais d'aventure il faut estimer et faire une feuille de route qui nous est propre, on n'aura aucun souci. Mais on restera quoiqu'il arrive dans une compétence qui est métropolitaine pour laquelle on nous

délègue des éléments, mais par définition, c'est la Métropole qui a cette responsabilité-là. Moi, je l'ai dit à Jean-Baptiste THONY qui est venu nous rencontrer il y a quelques semaines de cela juste un peu avant l'été.

Je l'ai redit pour la quatrième fois à M. LABESSE qui est VP, je lui ai redit encore cet été, mais je vais vous donner quelque chose. Quand aujourd'hui on ramasse un déchet ou quand on a par exemple nos bennes mobiles qui sont un dispositif unique dans la Métropole, quand on va aujourd'hui à Bègles, on nous facture. Avant, on ne nous facturait pas. Grosso modo, c'est 150 000 € que la commune a perdus. Ça veut dire que d'un côté, on nous demande de faire un effort de collecte, de tri aussi parce qu'on tri, on fait de la valorisation et d'un coup, on vient nous facturer. Ce qui n'était pas le cas avant 2020. Donc, on a vraiment besoin de la Métropole et de leur faire comprendre, j'ai écrit à plusieurs reprises, que la spécificité de notre territoire n'est peut-être pas forcément que d'être des linéaires que l'on pourrait comparer à l'extrarocade. Voilà ce que je pouvais vous dire. D'où mon attendu un peu politique, indépendamment de l'avenant technique qui soulève d'autres questions. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité ?

**Mme RAMI** : Non, on s'abstient.

**M. LE MAIRE** : Vous vous abstenez. Alors, vous, c'est ?

**Mme RAMI** : Talence en transition.

**M. LE MAIRE** : Très bien. M. JOLIOT. Avec le micro, M. JOLIOT. Sinon, on ne pourra pas vous entendre.

**M. JOLIOT** : Je fais NPPV et je ferai peut-être NPPV jusqu'à nouvel ordre étant donné que je vis dans un pays où la démocratie est un peu quantique, où les médailles d'or vont au cinquième. Et je pense que voter ne sert pas à grand-chose dans ces conditions. Donc, je suis très réservé sur le fait de faire semblant de m'investir complètement dans des votes dont je commence à douter.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Je pense que les élus, notre premier rôle est de demander aux gens de voter. Le droit de vote ne s'use que si jamais on ne s'en sert pas. Mme QUÉLIER, quel est votre vote, s'il vous plaît ?

**Mme QUÉLIER** : Je m'abstiens aussi.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Parfait. Et le groupe majoritaire est pour cette décision. Je l'en remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

« Les missions liées à la compétence de la voirie sont du ressort des métropoles, conformément à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales. L'exercice de cette compétence par Bordeaux

Métropole, y compris la propreté, les plantations et les mobiliers urbains sur voiries métropolitaines a donc été clarifié à compter du 1er janvier 2016 pour l'ensemble des 28 communes.

Les conditions financières du transfert effectif de ces missions ont été définies par la Commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) du 17 novembre 2015 par le biais de la révision des attributions de compensation. Ces conventions sont dénonçables annuellement et la régularisation s'étudie ensuite dans le même cadre que les cycles de mutualisation. Cela concerne 14 communes sur le territoire métropolitain, dont la commune de Talence.

Suite à des demandes de certaines communes de réviser à nouveau ces conventions pour prendre en compte des voiries et espaces publics supplémentaires, le conseil métropolitain du 5 juillet 2024, par la délibération n° 2024-360, a proposé l'actualisation de ces conventions par un avenant n°2.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le périmètre sur lequel la commune assure en lieu et place de Bordeaux Métropole, par délégation au titre de la compétence « voirie », les missions « propreté, plantations et mobiliers urbains » sur le domaine public métropolitain. Cette actualisation du périmètre intègre :

- Les voies ou espaces publics métropolitains nouvellement créés ou nouvellement intégrés dans le domaine public métropolitain
- Les espaces nouvellement ouverts au public et dont l'entretien a été transféré aux communes
- Les espaces désartificialisés dans le cadre de l'incitation portée par le FIC
- Les plantations d'arbres dans le cadre du Plan « 1 million d'arbres »

Ces évolutions du périmètre des espaces délégués impliquent une actualisation du montant de la compensation financière versée par la Métropole à chaque commune, calculée selon les typologies d'espaces publics concernés. Le coût des missions a été calculé sur la base du coût communal de 2014, actualisé en fonction de l'indice INSEE TP01 et proratisé en fonction de la typologie d'espace.

Pour la ville de Talence cela correspond à :

- **1 668 m<sup>2</sup> d'espaces publics intégrés dans le domaine public métropolitain**, représentant une compensation financière annuelle de 1 356 €.
- **1 560 m<sup>2</sup> d'espaces publics désartificialisés**, représentant une compensation financière annuelle de 378 €.
- **172 arbres plantés entre 2020 et 2023**, ce qui représente une compensation financière annuelle de 5 160 €

Au niveau comptable, cet avenant permet ainsi :

- D'actualiser le montant des compensations financières versées annuellement par Bordeaux Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- De valider le montant de remboursement défini au regard de la date d'intégration de l'espace dans le domaine métropolitain. Ce montant est estimé au regard des typologies définies ci-dessus à 22 227 € au bénéfice de la ville de Talence.

Le contenu des missions déléguées est le même que celui défini aux articles 1 et 3 de la convention de délégation initiale.

Cet avenant actualise donc le montant du versement annuel de Bordeaux Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec un complément annuel de 6 894 € au global (correspondant aux frais de fonctionnement, masse salariale, investissement hors « aménagement urbain » sur ces nouveaux espaces intégrés au domaine public métropolitain). **Le montant annuel total est donc réactualisé à hauteur de 942 980 €.**

**Le Conseil municipal,**

**VU le Code général des collectivités territoriales** et notamment ses articles L5215-27, L5217- 2 et L5217-7-1,

**VU la délibération métropolitaine n°2015-773 du 18 décembre 2015** par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

**VU la délibération métropolitaine n° 2018-776 du 21 décembre 2018** par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les avenants n°1 aux conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

**VU la délibération municipale n°5 du 11 février 2019** par laquelle la Ville de Talence a validé l'avenant n°1 à la convention de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie

**VU la délibération métropolitaine n°2024-360 du 5 juillet 2024** par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les avenants n°2 aux conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'actualiser cette convention afin de tenir compte de l'évolution du périmètre sur lequel la ville de Talence assure en lieu et place de Bordeaux Métropole les missions « propreté, plantation et mobilier urbain » sur le domaine public métropolitain

**DECIDE :**

**Article 1** : de m'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voiries métropolitaines avec Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,  
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT –  
Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

#### **N° 4 – Avis sur l'instauration de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur la partie intra-rocade de l'agglomération bordelaise au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**M. LE MAIRE** : Quelle longue décision, délibération. Après moult tentatives et autres ballons-sondes, le retour à un peu de raison a permis d'arriver à cette délibération qui vous est proposée, le fait de vous rappeler qu'il existe actuellement 12 ZFE en France métropolitaine et qu'elles sont obligatoirement... et que nous allons en mettre une trentaine en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 parce que là est la loi. De vous dire que, dans le cadre de ce qui a été proposé, seront interdites par cette future interdiction de circuler au 1<sup>er</sup> janvier 2025 les voitures essence et diesel immatriculées avant 1997, les deux-roues motorisés immatriculés avant le 1<sup>er</sup> juin 2000, les utilitaires essences et diesel immatriculés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1997, les poids lourds, bus et cars immatriculés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Selon les calculs de Bordeaux Métropole, cette somme de véhicules représente 2,1 % du parc automobile de la Métropole, soit à peu près 11 000 véhicules qui ne pourront plus circuler dans l'intra-rocade, sauf pour accéder aux parcs relais autorisés quand ces parcs relais existent. Vous indiquer que certaines dérogations sont prévues par le projet d'arrêté, notamment pour les personnes en situation de handicap, les véhicules des entreprises en difficulté financière, les véhicules

des associations de sécurité civile, d'intérêt général ou d'utilité publique, les personnes souffrant de maladies nécessitant des déplacements réguliers et les voitures de collection. Quant aux modalités de contrôle de cette ZFE, c'est-à-dire l'efficacité, rien n'est prévu par la loi pour les moyens supplémentaires. Donc, je laisse à votre analyse la future portée de cette délibération qui ne sera donc pas contrôlée, en tout cas pas dans les communes qui se sont toutes exprimées puisque sans moyens supplémentaires, il n'est pas possible de mettre en œuvre des policiers pour contrôler l'application de cette réforme. Voilà. C'est une loi climat résilience qui a été votée en 2021 et voilà les modalités qui seront appliquées à l'ensemble du périmètre intra-rocade pour l'ensemble de la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Mme RAMI.

**Mme RAMI** : Oui, merci. Alors vous avez utilisé le terme « délibération ». Ce n'est pas une délibération, c'est un avis. C'est un avis qui était soumis... enfin, toutes les communes ne vont pas faire passer cet avis. C'était vraiment une décision propre à chaque mairie. Dans ce que vous avez présenté, vous avez quand même omis de préciser que l'État s'est désengagé de la ZFE. Elle était obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Vous l'avez bien dit. C'est la loi climat et résilience de 2021. Mais le ministère de la transition écologique a changé les règles à l'été 2023 puis encore en début d'année. Désormais, seules Paris et Lyon ont l'obligation d'instaurer une ZFE jusqu'au critère trois en 2025. Bordeaux Métropole, en tant que territoire dit de vigilance, est obligé d'adopter la ZFE au 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais il relève de sa décision de faire une ZFE au-delà des véhicules non classés.

Donc, c'est ce qui a été discuté en bureau. Il y a eu plusieurs échanges de bureaux. On en est là. L'avis, moi, je trouve que cette décision avec l'ensemble des échanges que la Métropole, que la vice-présidente et que les services ont pu avoir avec les territoires, avec les citoyens, je n'ai pas le nombre d'heures qu'elle y a passé, mais vous savez comme moi qu'elle y a passé beaucoup de temps, il y a eu une écoute attentive et cette décision de ne faire passer que les véhicules non classés est la solution qui est la plus juste socialement et environnementalement. Sachant que les données à revoir... mi 2026, on revoit. Vous l'avez dit. Ça concerne un peu plus de 2 % des véhicules, soit 11 000 véhicules roulants avec un impact... ce n'est pas le fait qu'il n'existe pas, il est là, il est là pour 11 000 véhicules, mais c'est quand même moins difficile à mettre en œuvre que pour des critères de classe trois. La Métropole de toute façon a mis des aides, et ce sera voté en conseil métropolitain de décembre, pour le changement de véhicule. Sont déjà passées des aides à l'achat vélo bonifiées. Il y aura aussi des aides à l'achat vélo spécifiques si on abandonne un véhicule. Donc, il y a un panel de dispositions métropolitaines qui vont venir accompagner cette décision métropolitaine.

**M. LE MAIRE** : Alors, il y a une partie sur laquelle je vais être d'accord avec vous et une partie sur laquelle il y a une très légère réécriture de l'histoire. Je suis d'accord avec vous que... comment ne pas être d'accord avec les attendus de ce que coûte la pollution en nombre de morts chaque année. C'est une pollution que personne ne voit et qui occasionne un coût humain, donc financier, mais parlons d'abord du coût humain parce que c'est le principal, considérable. Le genre de loi avec beaucoup de bonnes intentions au départ qui se révèle

encore une fois territoire par territoire, pour reprendre votre expression, pas forcément calquable. Comment... par exemple si je prends l'exemple de Toulouse qui est un peu plus en avance que nous, dont, si je me souviens bien, il n'y a que deux villes dans l'intra-rocade alors que la même loi s'appliquerait à Bordeaux Métropole sur laquelle on trouve une quinzaine de villes, si je me souviens bien, en intra-rocade. C'est beaucoup plus compliqué. Donc, les maires ont tous demandé au gouvernement, effectivement, le fait que cette loi parmi tant d'autres puisse être revue à la lumière d'une réalité. La capacité à produire des véhicules compatibles de telle ou telle ZFE ou de faire, pardon pour le néologisme, du rétrofit, c'est-à-dire la transformation de véhicules thermiques en véhicules plus sobres pour l'environnement, ne rendait pas compatible cette capacité, sachant qu'il y a beaucoup de choses dont les dispositifs de la voiture à 100 € qui ont connu un succès même un peu plus attendu que prévu, ont rendu le fait simplement que ce ne serait pas efficient. Aujourd'hui, vous nous dites... c'est là où je suis d'accord avec vous. Moi, ce que je sais vous dire, c'est qu'on va rendre un avis sur une loi et des éléments qui ne seront pas contrôlés. Donc, on ne va pas enlever 2,1 % ou 11 000 véhicules puisque moi, je ne connais pas d'éléments législatifs réglementaires qui ne s'accompagnent pas d'un contrôle. Les éléments du contrôle aujourd'hui ne sont absolument pas précisés. Comment faire ces contrôles ? On ne sait pas. Par ailleurs, la Métropole, et vous en avez une partie de la délégation, n'est pas du tout en capacité d'offrir la capacité de parquer son véhicule aux endroits. Je vous donne un exemple d'une sortie que vous connaissez bien comme moi, la sortie 16 où transitent des dizaines de milliers de véhicules par jour. Une voiture qui voudrait rentrer dans la ZFE, même avec un contrôle qui n'existe pas, mais disons qu'il y a un contrôle, où se gare-t-elle ? Il n'y a pas de parc relais.

Aucun élément d'anticipation n'a été prévu et on sait le temps qu'il faut pour faire un parc relais. Il faut un temps très long. Certaines de ces sorties sont équipées, d'autres pas. Alors, on nous a dit : on va laisser rentrer les véhicules jusqu'à Arts et Métiers. Autant vous dire que moi, quand on m'explique que quelqu'un qui serait en centre-ville de Talence ne va pas faire les 500 derniers mètres pour aller au campus, ça ne marchera pas. Donc, il faut aussi que la Métropole aujourd'hui, c'est le sens des démarches que je fais très régulièrement avec mes collègues maires et surtout sous l'autorité de Bordeaux Métropole dont c'est la compétence, qu'on puisse avoir des parcs relais sur toutes les sorties de rocade, et notamment la nôtre. On a la sortie 17, mais Talence va avoir un parc relais puisque nous sommes encore volontaires pour faire cette intermodalité. Mais on n'en a pas pour l'instant et je n'ai pas vu, alors que ça fait plus de trois ans qu'on y est, l'ombre d'un projet de la Métropole pour nous proposer un parc relais qui, quoi qu'il arrive, ZFE ou pas ZFE, nous permettrait d'éviter cette rentrée de tous ces milliers de véhicules à l'intérieur de nos artères urbaines, qu'on soit à Pessac, à Gradignan ou à Talence. Là où vous avez un tout petit peu réécrit l'histoire, mais je comprends qu'il faut se rendre entre camarades, une chose, c'est que la vice-présidente qui, c'est vrai, n'a pas économisé ses efforts sur un sujet très technique.... On est à l'époque où la gouvernance s'exerce sous votre seule égide. Dans une conférence de presse, si je me souviens bien d'ailleurs aux vœux du Maire de Bordeaux qui se passaient aux Chartrons, indique dans un journal, parce qu'initialement on avait regardé si jamais ce n'était pas possible de le faire intra-boulevard, la loi ne le permet pas, on peut le regretter ça aussi, on aurait pu avoir une ZFE intra boulevard, indique que ce sera toutes les catégories jusqu'en trois. Il y a

eu une levée de boucliers des professionnels. Moi, par exemple, j'ai des commerçants de Thouars qui m'ont dit : comment on rentre avec nos véhicules pour faire le marché ? Une levée de boucliers des communes puisque nous sommes aussi utilisateurs de véhicules parfois anciens. Et puis surtout, une levée de boucliers dans les concertations qui ont lieu des habitants pour dire : moi, je n'ai pas de mode de transport. Je pense à celles et ceux qui m'ont parlé par exemple, de celles et ceux qui utilisent les transports la nuit, il n'y en a pas, donc j'ai besoin d'une voiture, donc qu'est-ce que vous faites pour moi ? Alors, vous nous dites que les aides vont arriver. J'ai envie de dire qu'une aide votée en décembre 2024 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ça va être un peu... ils ont un mois pour acheter un véhicule. Ce n'est quand même pas beaucoup, vous en conviendrez. Donc, vous avez voulu, et c'est respectable, vous êtes majoritaires à la Métropole, appliquer une ZFE très forte. Les riverains et les citoyens vous ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord. Et là, vous nous dites aujourd'hui que c'est la plus juste. Mais ce n'était absolument pas ce qui était prévu initialement. Tous les échanges publics qui ont eu lieu le démontrent. Et c'est ce qu'on a dit à Mme BICHET qui est la vice-présidente pour lui dire d'abord, indépendamment de ça, que ça irait trop loin. Socialement, on sait que la crise des gilets jaunes a été connue, on sait que ça aurait mis le feu partout. Il a été question à un moment de passer 52 pour venir, etc. Rien n'est prêt. Là, aujourd'hui, on a un avis à donner, voilà. Est-ce que c'est un premier pas ? Oui. Est-ce qu'il faut aller beaucoup plus loin dans la décarbonation des déplacements ? Oui. Mais ne venez pas nous dire qu'aujourd'hui, ce qu'on présente, c'est ce que vous aviez montré au départ. Ce n'est absolument pas ce qui a été fait au départ. Et le pouvoir politique de tous les maires, encore une fois toutes étiquettes confondues, a permis de faire cette délibération. Voilà. Mais je vous en prie.

**Mme RAMI :** Alors, je répète, ce n'est pas une délibération, c'est un avis. Je pense qu'on va donner un accord positif. On est d'accord vous et moi là-dessus ?

**M. LE MAIRE :** Oui, bien sûr.

**Mme RAMI :** Je n'ai... vous réinterprétez quand même à tort ce que j'ai dit ou ce que je n'ai pas dit. Je répète que la loi était la loi. Certains d'entre vous ici dans cet hémicycle disent : quand il y a la loi, on la respecte. L'État impose de. C'était imposé de passer en ZFE critère trois. Elle a reculé. L'État s'est désengagé. Qu'est-ce qu'on fait par rapport à ça ? On suit la loi. Ça devient obligatoire pour les territoires dits en vigilance. Bordeaux est un territoire en vigilance. J'entends tout ce qui a été dit. C'est sûr que quand il y a eu des réunions publiques, il y a eu pas mal de levées de boucliers. Ça a été entendu. C'était fait pour. Il fallait entendre. Il fallait voir quelle était la capacité financière de la Métropole pour accompagner. S'il n'y a pas des infrastructures ad hoc pour permettre d'autres propositions, ça ne va pas marcher non plus. Donc, on le voyait bien collectivement qu'il y avait une difficulté. Moi, j'ai envie de dire : heureusement que l'État s'est désengagé. Ça va nous permettre d'aller faire plus de parcs relais. Parce qu'à Talence, peut-être que ça ne bouge pas, mais sur d'autres endroits, il y a des parcs relais qui se créent.

**M. LE MAIRE :** Je suis preneur de vos propositions sortie 16.

**Mme RAMI :** Ou ailleurs. Il faut mutualiser.

**M. LE MAIRE** : La deuxième sortie de rocade la plus utilisée, ma chère collègue de Bordeaux Métropole, derrière celle du pont d'Aquitaine, c'est la sortie 16.

**Mme RAMI** : C'est la sortie 16. Il y avait... c'est 5 000... enfin, bon, il y avait des pistes. Mais je pense qu'il faut vraiment reposer tout. Quoi qu'il arrive, la capacité à aller, à proposer et à donner des solutions alternatives aux citoyens, on aura toujours un battement. Vous le savez très bien. On le sait très bien. Quoi qu'il en soit, avec cette ZFE on va dire à minima, territoire en vigilance, il y a quand même entre 13 millions qui vont être débloqués pour aider les personnes à changer. Ceux qui ont des véhicules non classés, on l'a dit, c'est 2 % des véhicules. Il y a des accompagnements sur l'utilisation des transports en commun. Il y a des accompagnements sur les changements de modalités. Il y a un ensemble. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est un premier pas par rapport à l'obligation de l'État et de son désengagement aussi par rapport aux aides qu'il pouvait envoyer.

**M. LE MAIRE** : Donc, est-ce qu'on est d'accord ? Oui. D'abord, je voudrais vous dire qu'ici, j'espère que tous les élus respectent la loi, en tout cas parce que vous avez dit : certains ici respectent la loi, et je vous le confirme. On va tous respecter... si, c'est ce que vous avez dit, mais on fait tous des erreurs. Ce que j'essaye juste de vous dire... et d'ailleurs je pourrais même aller plus loin, est-ce que c'est aux collectivités locales de donner des aides pour transformer telle ou telle chose ? On pourrait penser que l'État, qui fait la loi, donne lui-même les subsides pour permettre aux gens de s'équiper. Vous voyez ? On va même être d'accord.

Tout dépendra de la couleur du gouvernement, évidemment. Mais là-dessus, ce que j'essaye de vous dire, c'est qu'on est arrivé à cet élément-là. Je vous le dis très clairement, il n'y aura pas 11 000 véhicules en moins. Il y a des exceptions de partout. Et surtout, toute personne qui se dira que ce n'est pas contrôlé ne changera pas son véhicule. C'est là où on a l'exemple même d'une loi avec de bons éléments de départ parce qu'il faut lutter contre la pollution atmosphérique, il faut aller beaucoup plus vite, même certaines personnes nous disant : pourquoi n'avez-vous pas mis la rocade à l'intérieur ? Parce que comment expliquer aux habitants qui habitent à côté de la rocade qu'à l'intérieur de la rocade, on est bon et à l'extérieur, ce n'est pas le cas ? Il y a beaucoup de questions qui se posent là-dessus. Je voulais juste vous rappeler que le travail des maires, quelle que soit leur étiquette, a permis de revenir un peu plus loin par rapport à ça, indépendamment des éléments législatifs puisque je vous rappelle que la loi, dès le départ, prévoyait, et c'était une demande des maires, que chaque territoire puisse amender cette loi. C'est-à-dire oui, l'obligation, mais avec des pass, etc. Il y a plein d'agglomérations qui le font et ça fonctionne. Donc, je vais vous demander votre avis sur cette... Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER** : Oui, alors je ne suis pas spécialiste, mais en lisant cet arrêté, j'ai trouvé... j'entends tout ce que vous dites et effectivement, sur le contrôle, j'imagine quand même que, dans le cadre d'un contrôle de police d'un véhicule, ce paramètre rentrera en compte. Donc il y aura quand même une menace potentielle de contrôle. J'y vois quand même une vertu pédagogique. C'est un premier pas. C'est un petit pas. Ce que j'ai trouvé... alors, on peut trouver peut-être que ça annule l'ambition, mais, dans un premier temps, j'ai trouvé intéressant quand même qu'il y ait la proposition de plusieurs dérogations, notamment pas

simplement en pensant aux professionnels. Il y a les professionnels, mais on parle aussi des proches aidants, des patients qui sont en ALD, des gens qui approvisionnent les marchés en circuit court. Tout ça, je trouve que c'est en fait très positif. Enfin, c'est un message positif. Après, il faut voir. Parfois, ce n'est pas le contrôle, ce n'est pas un dispositif de contrôle fort qui fait évoluer les comportements des gens. Il faudra voir comment c'est reçu et comment, de ce petit pas, on passera à de plus grands pas. Mais en soi, j'ai trouvé l'arrêté finalement très acceptable pour la population avec tous les griefs qu'on pouvait faire à la ZFE. Donc, c'est mieux que de ne rien faire, à mon avis.

**M. LE MAIRE** : Moi, j'ai toujours préféré le pragmatisme. Je pense que demain, aider à la transformation du parc des véhicules, je pense que, demain, faire des parcs relais, ce serait bien plus efficace.

**Mme QUÉLIER** : Oui, bien sûr. Ça n'empêche pas.

**M. LE MAIRE** : Par ailleurs, je ne sais pas si vous imaginez. Vous avez dit : je suis tout à fait d'accord avec les exceptions. Imaginez la capacité qu'aura un policier municipal ou national de contrôler un véhicule avec toutes les exceptions. C'est impossible. Parce qu'un aidant, par exemple, vous imaginez...

**Mme QUÉLIER** : Mais en fait, il y aura des dérogations.

**M. LE MAIRE** : Mais attendez, je vous parle, juste pardon. Imaginez quelqu'un, qui est en train d'accompagner quelqu'un qui a besoin, n'aura pas forcément toutes les attestations. C'est inapplicable, je vous le dis tout de suite. Évidemment, j'en comprends la philosophie, mais vous verrez qu'à mon avis il y aura des choses qui iront bien plus vite que les contrôles en la matière.

**M. CAZABONNE** : Juste un mot sur les contrôles, mais j'ai toujours mauvais esprit. Quand j'entends qu'il faut contrôler, vous avez vu à Paris, il y a une opération qui a été faite, je crois, pendant huit jours sur le contrôle des cyclistes brûlant les feux rouges. 2 % les respectent. Il faut contrôler. Et comment fait-on ? La police est incapable de contrôler. Alors, plus on fait de règlements, il n'y a pas plus d'effectifs de police, donc arrêtez de dire qu'on va contrôler. Ça ne sera pas contrôlé. Quant aux déplacements en milieu rural, ma chère collègue Sénatrice, comme moi, on se déplace dans le département. Les gens en avaient ras le bol de cette ZFE. Pourquoi ? Il faut qu'ils aillent chez le médecin, il faut qu'ils fassent 30 km. On a dit tout à l'heure, les commerçants, les artisans, il faut qu'ils se déplacent. Comment font-ils ? Alors, ils nous disaient, ils avaient de bonnes idées : mettez des parcs relais à 5 km de la Métropole et là, vous mettez des véhicules à disposition en location électrique ou autre. Là, on s'arrêtera facilement, on rentrera dans la Métropole avec un véhicule qui ne pollue pas. Vous avez une idée du coût que cela peut représenter ? Non, a été fait une loi comme ça rapidement qui nous revient dessus et, à mon avis, ce sera difficilement contrôlable. Très difficilement contrôlable.

**M. LE MAIRE** : Allez, M. BIMBOIRE pour terminer. Ah non.

**M. BIMBOIRE** : Moi, je tenais juste à rappeler que c'est bien qu'il y ait un débat. Je vais m'associer au vote de mon groupe. Je rappelle effectivement que plus vous êtes riches, plus vous avez des bagnoles qui sont non polluantes et ce seront avec les débats si effectivement, ça se met en place, les pauvres qui vont être pénalisés. Donc, moi, je préfère effectivement que, pour l'instant, ce soit annulé ou en tout cas très peu concerné et que les gens qui n'ont pas les moyens de pouvoir avoir une voiture électrique ou non polluante puissent quand même se déplacer dans l'hypercentre.

**M. LE MAIRE** : Si vous êtes solidaire de votre groupe avec ça, ça me va. M., je vous en prie, allez-y. M. JOLIOT.

**M. JOLIOT** : Oui, je vais essayer de ne pas faire de redites sur ce qui a déjà été dit et sur le fait que cette loi est mal faite et que, maintenant, on ne sait pas trop comment s'en défaire. Mais moi, je voudrais rappeler, vous en avez parlé un petit peu, M. le Maire, c'est du prix politique de cette loi. Je crois qu'un certain nombre de gens qui vivent en ville n'ont pas tout à fait la mesure du prix politique des ZFE dans les zones dites périphériques dans cette France périphérique. Dès qu'on fait 10, 15 km, c'est une catastrophe démocratique, c'est une catastrophe politique. Comment croyez-vous que le RN soit arrivé en tête dans 93 % des communes ? Ce n'est pas juste la loi sur les retraites. Les ZFE, avec les réunions Tupperware, ça a retourné des hameaux, des quartiers, des rues, des villages entiers.

Voilà, moi, j'appartiens à la France Insoumise, on est en concurrence directe dans tout un tas de quartiers dits périphériques à 15, 20, 25 km du centre et on a complètement disparu de tout un tas d'espaces où le RN est seul en lice. Voilà, ça, c'est le résultat concret. Donc, à un moment donné, je crois qu'il faut aussi avoir le courage, quand une loi est mal faite, qu'elle ne sert à rien, qu'elle ne fait que stigmatiser les pauvres parce que c'est ça, elle va stigmatiser les 2 % de pauvres qui auront des oignons, des voitures pourries alors que ces voitures vont disparaître d'elles-mêmes tôt ou tard parce qu'elles vont tout simplement tomber en ruine. Moi, je crois qu'à un moment donné, il faut aller jusqu'au bout du bout et dire qu'on n'appliquera rien. Bien sûr, la loi est là, on met la loi en place, mais on ne fera rien et le dire, l'assumer politiquement et dire qu'on ne fera strictement rien à aucun moment. Parce que tant que la loi sera en place, tôt ou tard, il y aura quelqu'un de très bien intentionné qui viendra nous expliquer qu'après tout, on peut mettre des portiques et on peut mettre des caméras et on peut faire si, on peut faire ça. Rappelez-vous comme ils ont tous brûlé avec les bonnets rouges. Moi, je vous dis que ce sera la même chose. Mais si on peut s'éviter un gaspillage d'argent public d'une telle ampleur, autant ne pas hésiter. Merci.

**M. LE MAIRE** : On aura peut-être inventé une deuxième vie pour les portiques de Ségolène ROYAL, effectivement. Je vais vous demander votre avis sur ce texte. NPPV pour M. JOLIOT. Mme QUÉLIER ? On va le faire dans l'ordre inverse. Favorable. Défavorable pour M. BARDIN. Y a-t-il d'autres défavorabilités ? Ce n'est pas du tout français, mais j'avais envie de vous faire sourire. Non, donc le texte est adopté.

### **DÉLIBÉRATION**

## **Monsieur le Maire expose :**

« La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit la mise en place d'une Zone à Faible Emissions mobilité (ZFE-m) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants où les valeurs de qualité de l'air recommandées par l'OMS sont dépassées.

L'instauration d'une ZFE-m a pour objectif la réduction de la pollution de l'air en diminuant les émissions de polluants provenant des transports routiers. Les ZFE-m s'appuient sur des vignettes « crit'air », qui permettent de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole prévoit la création d'une ZFE-m interdisant l'accès et la circulation sur le périmètre intra-rocade de l'agglomération (rocade exclue) des véhicules dits non classés. Cette restriction s'appliquera 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tous les types de véhicules (véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids lourds et deux roues motorisés).

Cette instauration fait suite à une consultation volontaire des citoyens et acteurs potentiellement impactés par la future ZFE-m, organisée par Bordeaux Métropole entre avril 2022 et avril 2023.

Le projet d'arrêté, annexé à la présente délibération, précise notamment la durée de la ZFE-m, le territoire concerné, les catégories de véhicules concernées, le rappel des exemptions nationales, la liste des dérogations individuelles locales temporaires, la matérialisation des autorisations de dérogation et les modalités de contrôle.

Conformément à l'article L2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole sollicite l'avis des conseils municipaux des communes concernées et limitrophes. »

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir émettre un avis sur l'instauration d'une ZFE-m sur le territoire intra-rocade de Bordeaux Métropole

PAR 38 AVIS FAVORABLES

1 AVIS DEFAVORABLE (M. BARDIN – Talence en Transition)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **N° 5 – Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association LUDILOISIRS**

**M. LE MAIRE :** C'est moi qui vais le faire. Mme SALLET, vous le savez, est irremplaçable, ce soir, je vais avoir sa lourde charge. C'est une délibération qui est une belle délibération dans le sens où cette très belle association Ludiloisirs, vous le savez, organise un ACM pour parler avec un sigle des accueils collectifs de mineurs qui servent tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires en liaison avec le travail qui est fait par nos équipes de la ville. Évidemment, vous le savez, chaque année, nous délibérons sur une subvention. Vous rappeler qu'en 2024, cette subvention était de 360 000 €, mais ne prend pas en compte des choses comme la mise à disposition des locaux et autres. Donc, de manière à pouvoir effectivement travailler sur tout un tas de secteurs avec aussi de nouveaux projets en termes d'inclusion, la vie du territoire, etc.

Cette convention permettra justement de voir qu'on renouvelle et on approfondit notre partenariat avec cette belle association. Vous dire également que le service culturel, en plus, passe une nouvelle convention afin de fixer les modalités d'intervention de la ludothèque au sein des réseaux des médiathèques de Talence qui ne sont pas comprises dedans, qui font l'objet, et donc voilà. Vous l'avez pour la première fois en annexe, ce qui permet finalement de tout remettre dans une seule et même délibération, mes chers collègues. M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE :** Merci, M. le Maire. En tant qu'administrateur, je tenais à faire juste une intervention. Je tenais à préciser que la convention d'objectifs entre la ville de Talence et Ludiloisirs a été réalisée cette fois avec une transversalité entre l'accueil des loisirs sans hébergement et la ludothèque, et cela à l'échelle de la commune, et que l'accueil des enfants est une priorité et que le LudiDay, ouvert à toute la Métropole, est une grande réussite tant pour le centre que pour l'image de marque de la ville. Toutefois, je me défausserai du vote en tant que membre administrateur et je demande que ceux qui sont avec moi ne prennent pas part au vote.

**M. LE MAIRE :** Oui, on notera que celles et ceux qui ont un pouvoir dans cette association, effectivement, ne participent pas au vote. Et d'ailleurs, dans l'absolu, pas au débat. D'ailleurs, mon cher collègue, puisque voilà. Je ne pense pas que ce genre de délibération... voilà, c'était Jean-Christophe BIMBOIRE, pas David. Voilà.

**M. BIMBOIRE :** Je ne suis pas membre du bureau.

**M. LE MAIRE :** Non, mais normalement, quand on se déporte, on se déporte de l'intégralité. Vous le savez. Là aussi, une belle loi très efficace. Y a-t-il d'autres prises de parole ?  
Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER :** Oui, un petit détail. Dans la convention, il y a un chapitre sur l'évaluation et je vois qu'il y a toujours que des critères quantitatifs, c'est-à-dire le nombre, le nombre, le nombre. Ça serait bien d'engager les associations à vraiment avoir d'autres critères que le nombre de participants, etc., et d'avoir des critères un peu plus qualitatifs.

**M. LE MAIRE :** D'abord vous dire qu'à l'intérieur, vous avez un aspect innovation des actions qui n'est pas un élément de nombre. Il y a effectivement d'autres nombres, mais vous avez des critères qui ne sont pas que des critères de nombre. Moi, j'ai envie de vous dire encore une fois qu'on pourra toujours se dire telle ou telle chose dans un document. Moi, ce dont je veux juste vous parler, c'est de la réalité du terrain. Je pense qu'on peut s'accorder, toutes et tous, pour dire que dans les faits, dans les nombres et en qualité surtout, cette association exerce de façon pleinement satisfaisante et très renouvelée.

David a parlé du LudiDay qui, indépendamment de son néologisme, n'a que trois ans, et qui nous aide beaucoup. Donc, on peut faire beaucoup de tableaux, beaucoup de choses. Dans les faits, je trouve que qualitativement c'est très satisfaisant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Indépendamment des dépôts de vote. Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Entretien des bâtiments communaux, à la Proximité, à la Citoyenneté, Monsieur le Maire expose :**

« L'association Ludiloisirs organise sur le territoire un accueil collectif de mineurs accueillant des enfants de maternelle et d'élémentaire, le mercredi et durant les vacances scolaires. Cette structure développe également une activité de Ludothèque.

La Ville, dans le cadre de sa politique dans les domaines de l'Enfance et de la Culture, soutient les actions de loisirs éducatifs conduites par cette association ainsi que les animations proposées dans le cadre de sa ludothèque. Ce soutien avait été concrétisé par une convention d'objectifs et financière signée en 2017.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention sur la base d'un travail constructif mené entre les services de la Ville concernés et les représentants de l'association.

Vous trouverez à ce titre, en pièces-jointes à la présente délibération, la convention ainsi qu'une annexe relative à son animation culturelle qui traduisent ce partenariat.

Afin de formaliser le renouvellement des conditions de mise en œuvre de cet accompagnement, je vous propose donc de m'autoriser à signer les différents documents relatifs à cette nouvelle convention d'objectifs et financière. »

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **N° 6 – Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2024**

**M. JESTIN :** C'est une délibération qui est une simplification administrative, comme toujours. Vous le savez, nous avons délibéré en début de mandature pour définir les modalités des remboursements et d'avances pour les déplacements et les représentations des élus. Le CGCT précisait ce qui relevait du caractère habituel et du caractère exceptionnel. La nouveauté, c'est que le trésorier nous a demandé de délibérer spécifiquement, donc c'est un changement d'interprétation de cet article-là pour savoir si ça relevait des prérogatives habituelles d'un maire ou pas. Donc, désormais, nous devons délibérer pour autoriser M. le Maire, comme c'est précisé, pour le mandater à effet de participer au prochain Congrès des maires, je ne vous ferai pas l'injure de justifier l'intérêt de ce salon pour les maires, et donc, de prendre en charge les conditions et fixer... voilà. Ce sont de nouvelles modalités qui nous ont été demandées par le TPG.

**M. LE MAIRE :** Vous préciser que je n'avais pas participé l'année dernière à ce salon. C'est pour ça que vous n'avez pas retrouvé de délibération. Non, je n'ai pas participé. Je suis venu dans un autre cadre. Vous savez, je ne perds jamais une occasion de vous rencontrer, Mme la Sénatrice, et de vous recevoir puisque nous sommes grands électeurs. Je veux quand même que l'on porte ensemble, sans faire de populisme aucun, le fait qu'il faille maintenant délibérer pour autoriser un maire à aller au congrès des maires. Mme RAMI.

**Mme RAMI :** Oui, une des questions était pourquoi nous n'avions pas délibéré l'année dernière. On a la réponse. Et là, cela veut dire que c'est uniquement pour le Maire ? Parce

que j'imagine que si vous y allez, mais je ne sais pas, vous allez y aller seul ou avec d'autres élus. Et il faut aussi délibérer pour les autres élus ?

**M. LE MAIRE** : Alors, dans l'absolu, je crois que oui. De toute façon, vu que l'on va dans la simplification, je pense que oui. Il doit même falloir disposer des dates de naissance. Sachant encore une fois qu'il y a plein de façons d'aller au congrès des maires. D'autres personnes, par ailleurs nos collègues sénateurs y vont, mais dans une autre fonction. Donc, oui, dans l'absolu, oui.

**Mme RAMI** : Oui, donc il y aura d'autres élus que vous.

**M. LE MAIRE** : Non. Enfin, je suis tout seul, je suis une équipe, ma chère collègue, mais je n'ai pas aujourd'hui identifié de personnes m'accompagnant. On est soucieux des économies, vous le voyez. C'est arrivé dans certains cas que des élus nous accompagnent, notamment quand il y a des thématiques particulières. Qu'est-ce que vous êtes encore en train de marmonner, Mesdames au fond ?

**Mme RAMI** : On essayait de voir si ça calait avec la ZFE ou pas par rapport au parc automobile.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, c'est de l'argent public fichu en l'air parce que le prix d'une délibération pour ça... voilà. Bref, M. le Sénateur.

**M. CAZABONNE** : Juste un mot parce qu'avec toutes ces modifications, ces lois, ces règlements. Méditez cette pensée de Mitterrand : les juges ont tué la révolution, demain ils tueront la république. Voilà, c'est la multiplication de ces interdictions. Pour que le Maire soit..., il faut une délégation pour qu'il aille au congrès des maires, moi, je l'ai fait pendant 24 ans, je n'étais pas en infraction à l'époque, il n'y avait pas ça. C'est la folie. Il peut encore aller aux toilettes sans délibération, mais cela ne va pas durer.

**M. LE MAIRE** : Allez, je vous propose de ne pas y passer plus de temps parce que chaque minute passée ici coûte de l'argent à la collectivité. Si vous votez majoritairement contre, je n'irai pas au congrès des maires. J'ai posé la question si jamais j'avais le droit de participer à la délibération m'autorisant à y aller. La réponse est oui, au cas où, avant avis contraire du tribunal administratif. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Par délibération n°21 en date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté les modalités de remboursement et d'avances s'agissant des frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de représentation des élus municipaux.

Concernant les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial, cette même délibération disposait que :

*« Comme le prévoit l'article L.2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.*

*Le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :*

- à des élus nommément désignés,*
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,*
- accomplie dans l'intérêt communal,*
- préalablement à la mission.*

*Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne dans les conditions suivantes ».*

Le 106<sup>ème</sup> congrès des maires se tiendra du 19 au 21 novembre 2024. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion pour les élus de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités locales et de venir entendre des membres du gouvernement présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

C'est donc dans ce cadre qu'il vous est proposé, en application de l'article L.2123-18 du CGCT :

- De mandater Monsieur le Maire à effet de participer au prochain congrès des maires de France,
- De prendre en charge, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal n°21 en date du 6 juillet 2020, les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **N° 7 – Produits communaux –Années 2019 à 2023 –Admissions en non-valeur – Budget principal**

**M. JESTIN :** Délibération que nous retrouvons assez habituellement. Pour la période 2019 à 2023, un montant de 3 345 €, dont 2 751 pour la restauration scolaire, 165 pour les activités sportives et 427 pour les occupations du domaine public. Cette délibération intervient lorsque le trésorier considère qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour recouvrer sa dette et ensuite, nous demande de l'inscrire comptablement en admission en non-valeur.

**M. LE MAIRE :** Des remarques ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le comptable public m'a adressé un état avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2019 à 2023 pour un montant total de 3 345,33 €.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 2 751,95 €,
- des redevances pour des activités sportives pour 165,48 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 427,90 €.

Le montant des dépenses sera imputé à l'article 6541 du budget.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres. »

ADOPTÉ par 40 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **8 – Produits communaux – Années 2019 à 2023 – Créances éteintes**

**M. JESTIN** : On va dire que c'est à peu près la même chose, mais là, il y a une décision de justice ou quelque chose qui nécessite ces abandons de créances. Le montant total considéré est de 2 186 €. Vous avez le détail dans la délibération.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le comptable public m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes concernant :

- des créances de cantine et de garderie d'une administrée prononcées par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction de son dossier par la Commission de surendettement de la Banque de France, à hauteur de 602,77 €,
- des créances d'occupation du domaine public suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 500,20 €,
- des loyers suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 415,62 €,
- une taxe locale sur la publicité extérieure suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 667,44 €.

Le montant total de ces créances éteintes est de 2 186,03 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres. »

ADOPTÉ par 40 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **9 – Cession avec charges – Parcelle BP 283 située 1 rue Aldona**

**M. JESTIN** : Alors, nous avons déjà délibéré en début d'année pour autoriser la mise en vente avec charge de la parcelle située au 1 rue Aldona. Nous avons, comme nous en avons l'habitude, constitué un groupe de travail autour de cette question-là, dont vous avez la composition un peu plus bas dans la délibération avec des critères de sélection des offres.

Le groupe de travail a retenu, lors de la cession du 4 juillet, l'offre de la société CITANIUM avec une agence d'architecture LABA qui sera chargée de la partie architecturale et paysagère. Le projet prévoit la démolition de l'existante et la réalisation d'un bâtiment en R+1. L'offre financière établie par la société est de 540 000 €.

**M. LE MAIRE** : Et conforme dans la marge des négociations offerte par le prix des domaines. Mme DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : Oui, je vous remercie, M. le Maire. J'aimerais retenir votre attention concernant justement cette évaluation des domaines. Quand on lit le document, c'est bien 1 312 m<sup>2</sup> évalués dans un premier temps à 1 200 € le m<sup>2</sup>. Ce qui ferait un montant de 1 577 000 €. Le calcul des domaines, qui a comparé avec d'autres communes, note par exemple l'excellente situation de ce lieu. Il indique que ce prix-là, bien sûr, est important, mais le prix moyen dans cette zone-là pour ce type de terrain était quand même de 3 194 € le m<sup>2</sup>. Nous sommes déjà avec 1 200 € le m<sup>2</sup> très en dessous de cette évaluation sur les terrains similaires à proximité des communes. Par un savant calcul concernant le coût qu'a fait les domaines de la rénovation du bien alors que ce bien ne sera pas rénové, mais sera démoli, il considère qu'à 1 777 000 on va retirer des estimations de rénovation pour arriver à 594 000 €, soit on passe de 1 200 € le m<sup>2</sup> à 450 € le m<sup>2</sup>. Sauf que ce projet ne prévoit pas, comme indiqué dans l'évaluation du domaine, une rénovation et un calcul de cette rénovation suivant des indications qu'il donne, je vous passe les détails. Donc, je pense qu'il y a une erreur d'estimation par les domaines. Pourquoi leur a-t-on demandé un coût global avec une rénovation alors que c'est une démolition qui va avoir lieu ? Ensuite, au final, on ne peut pas se satisfaire parce que ce n'est plus 450 € le m<sup>2</sup> où on va vendre ce terrain, mais avec la grande négociation que vous avez eue, ce sera 411 € le m<sup>2</sup>. Permettez-moi de vous dire que c'est quand même assez surprenant.

Je rappelle quand même qu'en février 2013, M. CAZABONNE, nous avons eu une délibération pour céder ce terrain à M. CARNEL qui était le pharmacien du secteur. C'était il y a 11 ans. Il souhaitait faire un pôle santé pharmacie et le prix avait été estimé à l'époque à 500 000 € la parcelle. Je vous avais écrit, M. CAZABONNE, pour vous dire quand même que je trouvais que c'était sous-évalué et vous m'aviez répondu, j'ai le courrier d'ailleurs que j'ai gardé précieusement, que ce prix n'était pas finalisé et que, certainement, nous allions vendre à un prix supérieur de 500 000 €. C'était il y a 11 ans. Je rappelle quand même... premier rappel. En septembre 2022, nous avons donc acheté un terrain et une maison rue Pierre Curie. 458 m<sup>2</sup>, maison à démolir. Nous l'avons acheté 1 million, soit 2 200 € le m<sup>2</sup>. D'un côté, on vend un terrain à 411 € le m<sup>2</sup> et, en même temps, on achète une maison avec un terrain à 2 200 € le m<sup>2</sup>, soit cinq fois... on achète et on vend, il y a une différence de cinq fois. Cherchez l'erreur. M. le Maire, vous étiez adjoint aux finances. Vous êtes, je pense, en responsabilité au niveau de l'AMF. Pensez-vous qu'il soit normal de vendre ce terrain à ce prix-là ? Même si le prix des domaines l'a évalué. Considérant quand même qu'il y a une erreur, je pense que pour le bien de la commune, il serait bien de repousser cette délibération et ne pas brader nos derniers biens municipaux. Et je comprends que vous êtes peut-être un peu gêné par l'équilibre du budget, mais aujourd'hui quand même, passer à ce prix-là un des derniers terrains municipaux importants à ce prix-là, je crois que ce n'est pas du tout

acceptable. Alors, j'attends votre réponse parce que moi, je pense que je vais saisir M. le préfet concernant cette vente.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Il sera content que vous contestiez le prix fait par ses propres services. M. le Maire adjoint, vous avez la parole.

**M. JESTIN :** Alors, je dois vous avouer que je suis beaucoup moins expert que vous dans la question des évaluations des domaines et si effectivement, par le passé, toutes les évaluations des domaines avaient été dans la cohérence, ça se saurait. Je me demande où vous étiez au cours des deux ou trois dernières années et si vous étiez en hibernation parce qu'il s'est quand même passé deux ou trois trucs au niveau de notre société sur le marché de l'immobilier et sur tout ce qui va avec, sur les gestions des établissements bancaires et tout ce qui va avec qui fait qu'il me semble que les réalités dont vous parlez à une époque un peu lointaine et la réalité économique aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes. Nous avons sollicité une estimation des domaines. Nous avons lancé un cahier des charges. Cette estimation des domaines a été fournie en tenant compte de l'existant de ce bâtiment, la même chose d'ailleurs, puisque vous avez fait allusion à la rue Pierre Curie, c'était la même chose. Nous agissons en conséquence. Vous aurez noté, mais cela ne vous conviendra pas, que même si la marge de négociation était plus importante, nous avons pu faire monter ce prix le plus haut possible dans un contexte économique et de flottement aujourd'hui qui est celui que nous connaissons. On n'est plus tout à fait à la même époque que celle que vous citiez tout à l'heure.

**M. LE MAIRE :** M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE :** Je suis assez surpris d'entendre M. JESTIN nous dire et nous expliquer avec beaucoup d'aisance que le prix du terrain aujourd'hui à Talence est moins cher qu'hier. C'est une plaisanterie. Il suffit de regarder le prix des terrains et des maisons. C'est beaucoup, beaucoup plus cher. Je valide totalement ce qu'a dit Mme DE MARCO.

**M. LE MAIRE :** Oui, ça, on s'en doute.

**M. BIMBOIRE :** Eh bien oui, mais c'est une logique. Alors, effectivement, il se peut que les services préfectoraux se soient trompés et je valide le fait de pouvoir voir le préfet qui pourrait expliquer pourquoi ce terrain s'est vendu à ce prix-là et se vend à ce prix-là.

**M. LE MAIRE :** Décidément, vous avez passés un été reposant ou à moins que certaines échéances vous donnent beaucoup plus de verve. Je vais reprendre d'abord pour vous dire quelque chose, Mme la Sénatrice, M. le conseiller municipal. Oui, aujourd'hui, les terrains valent moins cher que l'année dernière et les années d'avant. Deuxième chose. Si vous en doutez, je vous invite à regarder quelles sont les opérations aujourd'hui, privées comme publiques, qui sortent en intra-rocade ou ailleurs. En l'occurrence sur Talence, quasiment zéro. Première chose. Si vous ne me croyez pas, puisque vous croyez Mme DE MARCO, je vais juste vous inviter à regarder le budget, le compte administratif 2023 et vous regarderez celui de 2024 dans ce qu'on appelle pudiquement les DMTO, c'est-à-dire les droits de mutation à titre onéreux, ce que certains appellent les frais de notaire indûment puisque ce ne sont pas

les notaires qui les encaissent. Vous regarderez l'effondrement des transactions en nombre et quelle que soit la typologie. Donc aujourd'hui, trouver un opérateur, et Christian BARDIN fait partie de la commission, pour trouver un équilibre sur une commission comme celle-là avec un cahier des charges, je peux vous assurer que, franchement, je trouve que le fait de dire « brader le patrimoine », je l'ai déjà entendu tellement de fois dans la bouche d'autres élus. Je voudrais vous rappeler deux choses. D'abord, et comme on vous l'a toujours dit sur les 10 années glissantes, nous avons plus acheté que nous avons vendu. Deuxième chose. J'ai souvent entendu dire quand nous vendions, avec d'autres biens : M. le Maire, il faut vendre avec plus de critères qualitatifs, ne cherchez pas le nombre. Nous faisons un groupe de travail avec les habitants dans lequel le critère qualitatif et d'insertion compte plus que pour le prix. Donc, par définition, évidemment que si jamais on avait dit : je vous le cède et faites ce que vous voulez, le prix aurait été différent, mais ça ne correspondait ni à la philosophie qui est la nôtre et surtout, accessoirement, pardon de vous le dire, à la volonté des habitants. Nous avons eu cette offre. Cette offre a été regardée par des habitants et par des élus et elle a été acceptée. Je ne comprends très sincèrement pas, Mme la Sénatrice, cette remise en cause du travail des services de la préfecture. Ils nous donnent une estimation. On peut en être content ou mécontent. Dans l'année qui suit, elle est valable un an, on peut en redemander l'actualisation pendant l'année qui suit. Autant vous dire que cette actualisation nous serait très largement défavorable aujourd'hui. Donc moi, j'ai l'habitude, comme on l'a dit tout à l'heure avec Mme RAMI, de respecter la loi. On nous dit que nous pouvons vendre tant, on a vendu tant. Il n'est pas question de brader la moindre parcelle municipale et accessoirement, l'occasion de proposer à des gens peut-être de pouvoir acheter à un prix plus modéré et de ne pas alimenter la spéculation foncière. C'est-à-dire qu'en fait, vous avez quand même... c'est deux salles, deux ambiances avec vous.

Quand on vend, c'est pour les promoteurs et quand on achète, ce n'est pas assez cher. Bon. La dernière chose que je voulais vous dire, indépendamment évidemment... parce que vous connaissez les chiffres, Mme la Sénatrice. Si on devait, à 500 000 € près, ne pas boucler un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros, je m'inquiérais. De vous rappeler, contrairement à l'État, que nous ne pouvons pas vendre pour équilibrer un budget puisque c'est la section d'investissement, ce n'est pas la section de fonctionnement. Donc, j'aimerais quand même que nos... Pardon, je pensais que les sénateurs quand même connaissent la fiscalité et la comptabilité publique. On ne peut pas vendre pour équilibrer un budget. Je reprends vos propos. Donc, nous ne vendons rien, nous ne bradons rien. Si vous voulez saisir le préfet, saisissez-le. Mais, à chaque fois qu'on vendra et que vous nous direz que nous vendons trop cher et que nous alimentons la spéculation immobilière, je tiendrai à votre disposition ce Verbatim que je trouve très éclairant en l'occurrence sur votre conception. Bien sûr, vas-y. Non. Ah oui, je me doute que ça ne change rien, mais je ne peux pas vous laisser dire des choses qui sont inexactes.

**M. JESTIN :** Peut-être pour vous économiser une démarche auprès du préfet, je voudrais quand même vous rappeler que le principe même de l'estimation des domaines, c'est d'estimer un bien à un moment donné. Les domaines, au moment où ils font leur évaluation, ne peuvent pas présumer de ce qui sera fait. Donc, les domaines vont estimer un bien en

fonction de ce qu'il y a dessus. Ils ne peuvent pas présumer si après la vente, on va démolir, si on va rénover ou quoi que ce soit. Donc moi, c'est dans votre intérêt, c'est pour vous éviter un moment de solitude avec la réponse que le préfet vous fera. Mais faites comme vous voulez. Allez-y.

**M. LE MAIRE** : Mme la Sénatrice, ce que je vais vous demander, c'est qu'une fois que vous aurez la réponse du préfet, nous serons preneurs de sa lecture publique.

**Mme DE MARCO** : Je reprends M. JESTIN et je réexplique. Celle-ci a été faite au mois de juin 2023.

**LE MAIRE** : Mme la Sénatrice, vous avez la parole.

**Mme DE MARCO** : Excusez-moi, j'ai cru que vous me l'aviez donnée. Juin 2023, je répète quand même que les domaines évaluent à 1 200 € le mètre carré de surface utile. 1 200 €. Et que l'évaluation que vous estimez, celle que vous avez prise comme référence, c'était en rénovant le bâtiment. Donc, on ne parle pas de la même chose. Lisez bien la première partie de l'évaluation du domaine. 1 200 € le mètre carré. Sachant qu'ensuite, la valeur a été modifiée en considérant qu'on fait une rénovation. Donc, je vous demande de repousser simplement cette délibération de façon à pouvoir avoir une autre évaluation des domaines qu'il faudrait peut-être réactualiser aujourd'hui puisque depuis juin 2023, le marché a dû s'effondrer, je ne sais pas.

**M. JESTIN** : Si vous ne le savez pas, c'est inquiétant. Je vous le redis. Au moment où les domaines font leur évaluation, ils estiment un bien à un moment T. Et ce moment T, on a déjà tenté d'avoir parfois des estimations pour pouvoir faire des choses différemment, c'est-à-dire en disant : attention, on démolira, on va avoir un terrain nu.

Et évidemment, ce n'est pas les mêmes estimations qui sortent. Mais les domaines font l'estimation au moment où c'est la réalité. Le cahier des charges n'est absolument pas adossé à la démarche qui est liée à l'estimation des domaines et donc, ils le font au moment où ils ont et ils regardent ce qu'il y a sur le terrain. Donc, s'il y a une construction avec un bâtiment en mauvais état, ils font une décote pour rénovation du bâtiment. Ils ne jugent pas de l'opportunité ou de ce que le futur acheteur, derrière, fera. C'est là où vous commettez une erreur. Et moi, mon rôle est d'essayer de vous éviter d'aller plus loin, mais faites comme vous voulez. On en reparlera quand vous aurez la réponse du préfet. J'espère que vous aurez l'honnêteté de nous lire la réponse du préfet. Cela pourrait être un moment intéressant.

**M. LE MAIRE** : Mme la première adjointe.

**Mme FABRE-TABOURIN** : Merci, M. le Maire. M. JESTIN a indiqué ce que je voulais dire.

**LE MAIRE** : M. BARDIN. Et puis nous allons clore puisque, de toute façon, nous ne serons visiblement pas d'accord.

**M. BARDIN** : Oui, alors moi, ça va aller vite. C'est juste un petit retour sur le projet d'Aldona puisque l'opérateur économique a été choisi. Est-ce qu'on connaît aujourd'hui la nature des

commerces ? Puisque le rez-de-chaussée doit être occupé par des commerces, est-ce qu'on connaît aujourd'hui la typologie des commerces envisagés par l'opérateur économique ?

**LE MAIRE** : Non, je ne crois pas.

**M. BARDIN** : Parce qu'on avait certaines restrictions.

**M. JESTIN** : Non. Sauf erreur... tu étais avec nous quand on l'a reçu, Christian ? Il nous avait indiqués... enfin, il n'y a pas eu d'avancées depuis. Il ne nous a pas fait savoir. Il nous a fait savoir qu'il était ravi d'être lauréat et qu'il comptait bien amener ce projet au bout. Évidemment, je pense que là, il est dans la phase de préparation du dépôt de permis et dès que le permis sera déposé, il faudra qu'on travaille avec lui pour essayer d'aller plus loin et surtout que ce soit occupé à bon escient et conformément au cahier des charges. C'est surtout ça.

**M. LE MAIRE** : Pour clôturer ce débat intéressant et en vous souhaitant de très bons débats budgétaires à la haute assemblée dans quelques semaines, Mme la Sénatrice, M. le Sénateur, vraiment démentir, parce que je ne laisserai pas le dire, mais j'aimerais bien juste avoir votre attention si jamais vous me le permettez, mais je ne l'obtiendrai pas, en tout cas pas des rangs du fond, le fait qu'on ne brade pas notre patrimoine communal. Par ailleurs, je voudrais quand même rappeler que la commission, qui a choisi l'offre dans son contenu technique et son contenu financier, est à la fois pluripartite puisque Christian BARDIN qui représente l'opposition fait partie de ce groupe de travail, que des riverains avec les élus de quartier et les élus de secteurs qui se sont mobilisés ont passé du temps bénévolement pour nous aider. Donc, entendre le fait qu'on prenne les choses à la légère, accessoirement encadré par des fonctionnaires dont le rôle est de nous dire le droit, je ne laisserai pas dire ce genre de choses. Après, on pourra toujours faire des éléments de polémique à 18 mois des élections, mais je ne pense pas que cette délibération le nécessite.

Deux choses, indépendamment d'avoir la réponse du préfet, Mme la Sénatrice, si d'aventure l'opérateur devait nous dire finalement qu'il ne trouve pas de réalité économique à ce terrain, croyez-moi, je saurais venir vous dire que vous avez apparemment un petit peu de mise à jour à faire sur l'état du marché immobilier en Gironde et à Talence. Mais pas qu'en Gironde, évidemment. Les votes, s'il vous plaît. Alors, c'est contre pour les groupes Talence debout !, et comment vous appelez-vous ? Au-dessus des partis. Non, nouvel esprit Talence. Pardon, excusez-moi. Nouvel esprit Talence contre. Pour l'ensemble du groupe Talence en transition ? Oui. Je ne cherche pas la faille, j'étais en train de regarder le nom de la personne qui a participé avec la commission, en l'occurrence celui de Christian BARDIN. Permettez-moi juste de ne pas chercher une faille, juste d'être d'accord avec une décision qu'on a prise ensemble. Si, il prend la décision et l'opérateur est sur le prix, Mme la Sénatrice. Voilà. Donc, contre pour... décidément, la parole est libre. Je vous laisserai régler ça. Donc, contre pour l'ensemble de l'opposition et pour, pour le groupe majoritaire. Donc, je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« En janvier 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente avec charges de la parcelle située 1 rue

Aldona à Talence, cadastrée BP 283 d'une contenance de 1312 m<sup>2</sup>.

Cette vente intervenait après une phase de rédaction d'un cahier des charges par un groupe de travail composé d'élus et de citoyens et présentée aux habitants du quartier lors de plusieurs réunions publiques dont une de restitution le 14 décembre 2023.

L'objectif de la consultation était de trouver un opérateur capable de réaliser un immeuble à vocation principale de services et/ou commerces comprenant également des logements dans la limite de 35% de la surface de plancher du projet.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- 60% pour la qualité du projet subdivisé de la manière suivante :
  - 20% pour la qualité architecturale du projet et son insertion dans le site
  - 20% pour la qualité environnementale du projet
  - 20% pour l'acceptabilité des activités proposées pour les riverains
- 40% pour le prix proposé

L'examen des offres a été assuré par une commission composée comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, Adjointe
- M. François JESTIN, Adjoint
- Mme Sophie RONDEAU, Adjointe
- Mme Jacqueline CHADEBOST, Adjointe de quartier
- M. Christian PENE, Conseiller municipal de secteur
- M. Christian BARDIN, Conseiller municipal
- Mme Marie-Thérèse MORERE, membre du Conseil Participatif de Quartier 5
- M. Bernard KAAS, membre du Conseil Participatif de Quartier 5

La phase de consultation s'est déroulée du 1er février au 5 avril 2024 et un dossier a été déposé. A l'issue d'une première phase d'analyse, la commission a souhaité engager des négociations avec le candidat. Les auditions se sont déroulées le 27 juin 2024 et la commission a rendu son avis le 4 juillet 2024.

Elle vous propose de retenir l'offre présentée par la société CITANIUM. L'agence d'architecture LA/BA sera chargée de la partie architecturale et paysagère.

Le projet prévoit après démolition de l'existant, la réalisation d'un immeuble en R+1 d'une surface de plancher de 864 m<sup>2</sup> et 13 places de stationnement. Il est prévu 297 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux en rez-de-chaussée, 288 m<sup>2</sup> de locaux à destination de bureaux ou activités de service répartis sur 2 niveaux et enfin 4 logements au R+1.

Sur le plan de la démarche environnementale, le groupe vise le respect de la RE2020 objectif 2025. L'étage est prévu en structure bois avec un isolant en laine de bois et une partie de la toiture terrasse est végétalisée.

L'offre financière établie par la société s'élève à 540 000 euros net vendeur. Ce prix est situé dans la marge de négociation offerte par l'avis de France Domaine en date du 2 juin 2023.

La commission chargée de l'examen des offres vous propose donc de retenir la proposition présentée par la société CITANIUM représentée par M. Virgile DELAITRE.

Maître Edouard Bentejac, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville dans ce dossier.

Je vous propose donc :

- d'approuver la proposition de la Commission chargée de l'examen des offres concernant l'opération,
- de désigner la société CITANIUM dont le siège social est situé 1 rue des Docks Rémois 51100 REIMS, représentée par M. Virgile DELAITRE, lauréat de l'appel à projet concernant la parcelle BP 283 située 1 rue Aldona, au vu de l'offre remise par ce dernier,

- d'approuver la vente de la parcelle BP 283 située 1 rue Aldona à Talence au profit de la société CITANIUM représentée par M. Virgile DELAITRE moyennant le versement d'un prix de 540 000 € net vendeur.

- d'autoriser la société CITANIUM à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,  
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,  
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **10 – Déclassement du domaine public communal a posteriori des parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347**

**M. JESTIN** : Alors, une délibération presque d'actualité. Nous sommes dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. Dans un certain nombre de démarches pour faire assez simple, il n'a pas été retrouvé, je ne dis pas qu'il n'a pas existé, mais il n'a pas été retrouvé pour un certain nombre de parcelles les actes de déclassement du domaine public. Et donc, afin d'éviter tout souci à l'avenir, nous vous proposons d'approuver le déclassement rétroactif des parcelles AM 322, 327, 336 et 347 qui avaient un autre référencement cadastral au préalable.

**M. LE MAIRE** : C'est du technique. Y a-t-il des... M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE** : Non, effectivement, quand nous avons regardé cette délibération, il vaut mieux tard que jamais parce qu'heureusement qu'on n'a rien eu depuis. Il vaut mieux tard que jamais.

**M. LE MAIRE** : Très bien. C'est vrai. Je ne peux rien retrancher à ça, mon cher collègue. Oui, Mme la Sénatrice.

**Mme DE MARCO** : Je voulais savoir si M. le Sénateur se souvenait, il y a 25 ans, comment ça s'est passé. Comment se fait-il qu'on ait oublié justement de faire cette ventile ? Il a le souvenir ? Parce que moi, je n'ai pas le souvenir.

**M. CAZABONNE** : Nous voilà à égalité. Il y a 25 ans, je ne me souviens pas.

**M. JESTIN** : Je vous rappelle quand même que ce n'était pas une démarche de la ville puisque c'était une société d'économie mixte qui gérait tout ça en lien avec la Métropole. C'était BMA à l'époque.

**M. LE MAIRE** : La réponse, ça s'est bien passé, mais apparemment, cadastralement moins bien. Donc, ce n'est pas très grave. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? NPPV pour l'ensemble du groupe. Très bien. Et pour l'ensemble de l'opposition ? Très bien. La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté du centre-ville de Talence, de nombreux échanges fonciers ont eu lieu notamment entre la commune et Bordeaux Métropole Aménagement. Ainsi, par acte notarié en date du 31 mai 1999, reçu par Maître Philippe Yaigre notaire à Bordeaux, les parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347 (anciennement cadastrées AM 287, AM 289, AM 293 et AM 291) ont été cédées à Bordeaux Métropole Aménagement. Ces parcelles issues de différents actes de division avaient été acquises par la Ville en deux temps : la première partie par un acte notarié reçu par Maître Richard le 4 avril 1952 et le solde par acte en la forme administrative le 30 novembre 1979.

Les parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347 ont ensuite fait l'objet d'une cession par Bordeaux Métropole Aménagement à un propriétaire privé qui y a édifié un immeuble collectif d'habitation comprenant des commerces en rez-de-chaussée et qui souhaite aujourd'hui procéder à la vente de son bien.

Or, après recherches, il n'a pas été retrouvé de trace d'un acte de déclassement du domaine public de ces parcelles avant leur cession à Bordeaux Métropole Aménagement en 1999 alors que les biens, à usage de terrains, n'étaient plus affectés au domaine public communal à cette date.

Dans un souci de clarté et de sécurisation des ventes à venir de ces parcelles, il vous est proposé de recourir à la procédure de déclassement rétroactif issu de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, qui prévoit :

*« Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente ».*

Les conditions de l'article 12 étant remplies, je vous propose :

– D'approuver le déclassement rétroactif du domaine public des parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347, anciennement cadastrées AM 287, AM 289, AM 293 et AM 291 et situées respectivement 300 cours de la Libération et Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Talence.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC,  
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

**11 – Mise en vente par vente interactive d'un bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 193**

**M. JESTIN :** C'est un bien dont vous avez certainement connaissance. Vous savez, un bien qui avait été particulièrement... qui avait fait l'objet d'un squat un peu compliqué à une époque. Donc, depuis, nous avons démoli le bien. Ce qui fait que là, l'estimation des domaines prend en compte la réalité du bien à l'état actuel. Trois lots proposés sur ce terrain-là parce que nous sommes en discussion avancée avec un des voisins. Vous savez, on l'a déjà fait au préalable. On essaye d'être un peu intelligents et ce voisin avait peut-être besoin de quelques mètres donc, on l'a découpé en trois de manière à pouvoir potentiellement lui vendre la

parcelle si on va au bout et ça fera l'objet d'une nouvelle délibération. Donc, deux lots à bâtir sur ce terrain-là avec la démarche que nous appliquons maintenant de manière quasi systématique avec une procédure par le marché des notaires. Vous avez tous les éléments. L'estimation des domaines a été estimée à 409 000 € pour la totalité des trois lots et je vous demande d'approuver ce principe de mise en vente.

**M. LE MAIRE** : Merci. L'occasion de vous rappeler qu'attention, Mme la Sénatrice, ce lieu est à Gutenberg, ce n'est pas au même endroit parce que le prix au mètre carré à Talence varie aussi selon la latitude. Parce que vous avez tout à l'heure comparé un bien en centre-ville avec un bien qui est situé en bord de la ville de Thouars. Ce qui n'est pas tout à fait la même valorisation immobilière. Trois BEX, oui. Nous verrons. Mme la Sénatrice.

**Mme DE MARCO** : Oui, je vous remercie. Voilà une nouvelle délibération aussi de vente, donc d'un bien municipal. Là, vous avez démolit. Le coût de la démolition fait que le coût de l'évaluation des domaines doit être différent que si ça avait été construit, voilà. Mais on est quand même à 740 € le mètre carré sur un secteur qui est peut-être moins intéressant que celui d'Aldona qui était quand même à 411 € le mètre carré. Moi, toujours, ces ventes m'interrogent. Alors, je connais bien ce terrain, je vois très bien. Ça appartenait au château des Arts. C'était peut-être un bâtiment annexe qui n'était pas en bon état et qui a été squatté. Je me dis : pourquoi vendre ceci ? Parce que l'on connaît bien les difficultés que nous avons de réunion dans ce quartier, d'espaces de respiration donc, comprenez bien que je suis surprise qu'on n'en ait pas usage, qu'on n'ait pas imaginé qu'on puisse en avoir un usage municipal et que nous vendons encore un bien qui nous appartient.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres questions ? Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER** : Oui, moi, je me suis demandé aussi pourquoi on vendait pour construire, en fait. Est-ce qu'il n'y avait pas une opportunité de garder ce lieu désartificialisé puisque vous aviez démolit ? Puisqu'à chaque fois qu'on pose une question sur le fait d'avoir des terrains pour faire des forêts urbaines, des micro-forêts, vous dites qu'il n'y a rien.

**M. LE MAIRE** : C'est faux, vous allez avoir des forêts urbaines sur Talence. C'est faux.

**Mme QUÉLIER** : Quand j'avais posé la question il y a quelques années, il n'y avait rien. Et puis finalement, vous trouvez. Mais voilà, pourquoi construire encore ?

**M. LE MAIRE** : On va vous répondre. Vous savez que derrière les maisons, il y a des gens qui habitent, ma chère collègue. M. JOLIOT.

**M. JOLIOT** : Oui, je vais abonder dans le même sens. Moi, j'avais fait part déjà, il y a un certain nombre d'années, du fait que j'estimais que quand on voulait parler d'écoquartier, il fallait que ça prenne une certaine réalité et j'estimais que la réfection du château des Arts était une occasion rêvée pour justement impulser une écoquartiérisation réelle, et pas seulement quelque chose qui relèverait du marketing. Et là, je pense que c'est quelque chose qui entre en contradiction avec cette possibilité. Je pense que, autour du château des Arts, tout ce qui pourrait contribuer à servir de véritables poumons, de vrais poumons verts, et servir véritablement à quelque chose qui pourrait s'apparenter à une coulée. Je pense qu'il

ne faut pas se priver de cette possibilité-là. Je sais après qu'il y a d'autres contraintes, qu'elles soient financières, que ce soit en termes de logement. Bon, on peut invoquer toutes les bonnes raisons, mais quand on a cette possibilité de faire dans un quartier où véritablement il n'y a pas grand-chose, il faut le dire, quelque chose qui aurait véritablement une cohérence à la fois en termes de propositions culturelles, sociales, mais aussi en termes véritablement d'écoquartierisation, je crois qu'il faudrait essayer de travailler vraiment ce point-là plutôt que de s'en priver pour une somme qui, certes, n'est pas négligeable, mais ne va pas révolutionner non plus budgétairement Talence. Par contre, faire un véritable projet qui pourrait servir d'étalon pour le reste de la commune, je pense que ça serait une très bonne idée.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. D'autres remarques ? Non. M. JESTIN.

**M. JESTIN** : Alors, je vous trouve très en forme. J'essaye juste d'organiser mon propos. Vraiment, je vous trouve très en forme. Venir nous dire ici qu'un terrain à sept minutes à pied chrono du centre-ville à moins de valeur qu'un terrain sur la place Aldona au sud de la commune est quand même... enfin, je crois qu'on a quelques professionnels de l'immobilier, je suggérerais peut-être qu'on fasse une formation sur la réalité de l'immobilier parce que ce soir, vous nous faites un sans-faute dans ce domaine-là. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est quand même que l'aménagement d'une ville, c'est quelque chose de sérieux. L'aménagement d'une ville, c'est quelque chose où il faut répartir les investissements de manière équitable. Venir nous dire qu'on est en train de vendre du patrimoine municipal, bien sûr que cette maison était municipale, mais elle est quand même dans le cadre d'une opération qui n'est pas tout à fait anecdotique.

En 2017 ou 2018, nous décidons d'acheter ce terrain-là, ce qui n'était pas forcément prévu à ce moment-là, mais l'opportunité se dégage parce que nous considérons qu'il est nécessaire de venir investir à cet endroit-là et que nous avons la possibilité de faire une opération d'ampleur d'aménagement de la ville au profit des habitants. Venir nous expliquer que ces quelques mètres carrés sont absolument essentiels alors qu'on a acheté 2,4 millions le terrain, alors qu'on a des structures d'animation de la ville qui sont juste à côté, alors que nous allons mettre près de 15 millions d'euros dans l'aménagement pour accueillir les structures, l'école de musique, l'école de danse, de théâtre à cet endroit-là, enfin je... je ne sais pas. Je vous incite à réfléchir aux propos que vous avez tenus.

**M. LE MAIRE** : Mme la première adjointe.

**Mme FABRE-TABOURIN** : Au-delà de ça, j'entends bien le discours sur l'écoquartier et parlons-en alors. Reprenez le plan du cadastre. Le château des Arts s'inscrit dans un quartier avec une maille d'habitat. On est d'accord. Il s'inscrit, on le protège, on l'ouvre sur le quartier et là, on est dans la démarche que vous rappeliez et que vous appelez de vos vœux. Vous mettez en perspective la vente pour la reconstruction et pour de l'habitat de, grosso modo, 500 m<sup>2</sup> de foncier à côté d'un peu plus d'un hectare dans une forme urbaine que nous ne modifions pas. Là où je pourrais vous suivre, c'est si ces parcelles permettaient d'ouvrir le projet du château des Arts. J'ai le plan du cadastre sous les yeux parce qu'on l'a regardé, on s'est posé la question de se dire : parce qu'on n'est pas à l'échelle d'un projet de 15 millions

d'euros, est-ce que cette parcelle pourrait être une plus-value pour ce projet ? Parce que ce que nous appelons tous de nos vœux, c'est de faire le projet le plus vertueux tant dans sa destination d'enseignement artistique que dans la vie et dans l'urbanisation de ce quartier. Tel n'est pas le cas. Ce projet est ceint sur toutes ses façades par de l'habitat. Donc, nous redonnons aujourd'hui, en effet, à la vente deux parcelles pour faire des maisons. Donc, pardon, je veux bien qu'il y ait des dossiers sur lesquels vous montiez au créneau, mais pas sur ce dossier-là. Dans une rue en sens unique où on a pris attache avec l'ensemble des riverains qui bénéficieront d'ailleurs de l'aménagement de la parcelle du château des Arts. Non, là, on n'est pas sur un enjeu d'urbanisme. C'est inexact. Là, je ne peux pas vous laisser dire ça. On parlerait de propriété municipale, on a notamment l'ensemble des services des jardins qui sont situés en face du château des Arts, là, je vous suivrai. Et d'ailleurs, c'est bien la perspective que l'on regarde parce qu'on a un peu l'habitude de dézoomer quand on fait des projets de cette importance-là. Mais pas ces deux maisons qui vont se retrouver dans un alignement de maisons qui font la ceinture de ce projet. Parce que ce projet doit aussi s'inscrire dans un quartier d'habitat. C'est ça que je veux dire. Donc, pardon, mais on n'est pas à l'échelle, là.

**M. LE MAIRE :** Pour conclure, d'abord, vous êtes surpris et je suis surpris que vous soyez surpris. Je voudrais, parce que j'avais un petit peu de mémoire, vous rappelez qu'en janvier 2023, je vous invite à le lire, Mme RAMI ici présente dit : « bonjour », parce que c'était des décisions municipales, il s'agit de la numéro huit, c'est le numéro de la délibération, c'est le dépôt d'une demande de permis de démolir pour la destruction du bâtiment situé 3, Rue Gutenberg à Talence. « J'aurais voulu savoir quel était le devenir de cet emplacement. » Janvier 2023.

Réponse de M. le Maire : « c'est quelque chose dont on avait déjà parlé. Vous savez qu'elle fait partie de la parcelle que l'on avait achetée dans le cadre du château des Arts. La ville est propriétaire de ce bâtiment. Si vous vous en souvenez bien, il y avait eu un squat difficile dans une période prolongée dans ce bâtiment. Vous le voyez sur les plans, compte tenu de son caractère excentré, il n'y a pas de projet directement, en tout cas pas de projet qui soit né non plus de la concertation. Il a donc été décidé de démolir l'immeuble et la parcelle sera ensuite vendue. » Voilà. Donc, si vous êtes surprise de quelque chose que l'on vous a annoncé en janvier 2023, je suis surpris. Eh oui, les basques ont de la mémoire. Les éléments... et de bons collaborateurs. Mais je ne voudrais quand même pas qu'on refasse l'histoire. Quand l'État, puisque c'était l'État qui était propriétaire, s'est désengagé de cette parcelle qui fait quand même 1 hectare, il y avait plein de projets immobiliers. La ville a décidé de saisir ça. Donc aujourd'hui, venir nous faire un procès en urbanisation sachant qu'on a empêché la valorisation par l'État de cette parcelle, c'est un peu fort de café. Deuxième chose par rapport à votre observation, Mme QUÉLIER. La ville depuis mars 2020 a livré 10 ha d'espaces verts publics supplémentaires sur le territoire. Même plus de 10. Donc, je veux bien, comme certaines municipalités, que l'on joue à la forêt gadget ou autre chose, mais mettre une forêt urbaine à côté d'un parc classé n'a aucun intérêt. Aucun. En face d'autres poumons verts que représente le service environnement et paysages ou le CAJ qui sont classés. Enfin, mais ça, c'est un impensé... vraiment, j'essaye de vous écouter. Si vous pouviez juste,

indépendamment d'être en forme, m'écouter. Je voudrais aussi quand même vous rappeler un impensé de vos réflexions. Quand on vend, où peuvent habiter les gens qui souhaitent habiter à Talence ? Si à chaque fois que pour une parcelle de 400 m<sup>2</sup> sur 1 ha, on vient expliquer que les gens ne peuvent pas habiter là, et c'est le procès qui est fait à tous les maires, encore une fois, et bien ce raisonnement aboutit à l'étalement urbain que l'on connaît depuis des années dans la Métropole avec, aujourd'hui, une Métropole qui commence au Barp et finit à Libourne. Moi, je crois que demain, les familles, les personnes qui achèteront ces petits bouts de terrain pourront, et mes adjoints que je remercie l'ont parfaitement expliqué, d'abord respecter la volonté des personnes parce que vous nous parlez souvent de démocratie participative, on l'a proposé aux habitants, voilà, accessoirement, qui habitent rue Gutenberg et à côté. Et la deuxième chose, ils pourront bâtir une maison dans laquelle ils pourront habiter ou faire un investissement, qu'importe. Alors, ce sera peut-être que deux ou quatre personnes, mais ce sera deux ou quatre personnes à qui on permettra d'habiter dans un très joli quartier, Mme la Sénatrice, plus cher qu'Aldona, je vous le confirme, beaucoup plus cher qu'Aldona. Donc, autant on peut trouver des éléments de comparaison, des choses, et là, par contre, pour le coup, indépendamment de votre surprise de quelque chose qui a 18 mois, franchement, je n'en partage absolument pas la dimension politicienne. Mais vous en avez le droit. Et le vote ? Très bien. Pour l'ensemble du groupe ? Oui ? Non, je ne sais pas. Très bien. Je ne cherche pas, je vois. Très bien. La délibération est adoptée.

**Mme RAMI** : Vous savez, on discute avant, on sait ce que les gens vont dire. Si je dis contre, c'est contre pour tout le monde.

**M. LE MAIRE** : Ma chère collègue, d'abord, c'est arrivé que vous disiez contre et que d'autres ne soient pas d'accord avec votre décision. La qualité de nos échanges et le caractère très urbain entre nous, je ne cherche rien, je suis en tant que celui qui assure la police de l'assemblée. Je dois être certain du vote des uns et des autres. C'est la raison aussi pour laquelle je me retourne vers le groupe majoritaire sous lequel, en général, la décision ne porte pas à un grand suspense, mais que je regarde également le groupe majoritaire. N'y voyez rien d'autre que cela. Rien d'autre. Tout le reste, on se le réserve sur un certain nombre d'autres échéances, mais pas maintenant.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« La Ville est propriétaire d'une parcelle située 111 rue Camille Pelletan à Talence cadastrée AK 193 qu'elle souhaite diviser en lots. La Ville n'ayant pas de projet sur ces lots situés 1 rue Gutenberg, elle souhaite donc les céder. Le lot n°3 de 57m<sup>2</sup> sera cédé au profit du propriétaire de la parcelle AK 194 à sa demande et fera l'objet d'une délibération ultérieure. Les lots de terrain à bâtir n° 1 d'une surface de 237 m<sup>2</sup> et n°2 d'une surface de 258 m<sup>2</sup> seront cédés à l'occasion d'une procédure de vente interactive.

Dans le cadre de la vente des lots n°1 et 2, la Ville souhaite donc recourir à une procédure d'adjudication en faisant appel au marché immobilier des notaires au moyen d'une vente interactive notariale.

Cette dernière se déroule de la façon suivante. Après avoir déterminé le prix de départ avec le notaire et défini les conditions de la vente, il est procédé à une publicité sur le site internet [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr). L'annonce fixe les dates et horaires de la vente.

Les acquéreurs potentiels doivent s'inscrire sur le site pour pouvoir ensuite participer à la vente.

Le jour de la vente, il est possible d'assister à la remise des offres en ligne via une salle des ventes virtuelle.

A l'issue de la procédure, le vendeur sélectionne l'offre qui répond le mieux à ces critères.

Je vous propose de retenir l'acquéreur qui aura présenté la meilleure offre financière en privilégiant l'acquisition par un particulier pour un projet d'habitat individuel.  
Les frais liés à la vente sont supportés par l'acquéreur.

Le prix de vente des trois lots a été fixé à un total de 409 000 € euros correspondant à l'avis de France Domaine en date du 9 juillet 2023. Ce prix constituera donc un prix plancher.

L'acte de vente contiendra la clause anti-spéculative habituelle lors des ventes de terrain communaux.

A l'issue de la procédure, une seconde délibération vous sera présentée pour valider la désignation de l'acquéreur.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le principe de la mise en vente des lots n°1 et 2 par le biais d'une vente notariale interactive du bien situé 1 rue Gutenberg, cadastrée AK 193, dans le respect du prix plancher,
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 31 VOIX POUR  
9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,  
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,  
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence  
Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **12 – Sollicitation de subventions pour la construction d'un espace d'animation sociale sur le quartier Crespy**

**M. LE MAIRE :** Je voudrais juste avant cette délibération qu'on ait une pensée pour Benjamin MAISONHAUTE que beaucoup d'entre vous ont connu qui était le chef d'agence historique Domofrance depuis des années, qui était parti sur une autre agence, qui était revenu il y a quelques mois seulement prendre la responsabilité à nouveau de l'agence de Talence avec un grand projet à mener. Benjamin nous a quittés très soudainement cet été. On a une pensée pour sa famille, ses enfants. Évidemment, c'est un acteur qui n'est pas un acteur municipal direct, mais je voulais qu'on ait une pensée puisqu'évidemment, sa disparition nous attriste tous et son amour pour le quartier et son grand professionnalisme vont beaucoup nous manquer. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Pardon, mon cher collègue, tu as la parole.

**M. JESTIN :** Évidemment, M. le Maire, je m'associe. Je travaillais avec Benjamin depuis plus de 20 ans. Je pense que Denise pourrait dire la même chose également, donc voilà, ce n'était pas un moment rigolo cet été. J'en reviens à la délibération où nous avons délibéré le 4 juillet 2022 pour valider le projet de création d'un espace d'animation sociale sur le quartier de Crespy en co-maîtrise d'ouvrage avec Domofrance. Le projet a eu l'occasion d'être présenté. Là, il s'agit juste de vous présenter un plan de financement. Pardon, je suis un peu troublé. Avec des demandes de subventions, notamment auprès de la CAF.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Votes pour, pour tout le monde ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Par une délibération votée en Conseil Municipal le 4 juillet 2022, nous validions le projet de création d'un espace d'animation sociale sur le quartier Crespy en co-maîtrise d'ouvrage avec Domofrance. Cette structure accueillera et sera pilotée par le Centre Social et Culturel Bagatelle pour y développer son projet autour de l'accueil, de l'accompagnement des familles et de l'animation de la vie sociale sur le quartier.

Depuis, un maître d'œuvre a été retenu pour la réalisation de ce projet. A l'issue de la phase APD (études d'avant-projet), le budget prévisionnel des travaux de l'opération s'établit à 990 514 € HT.

Le plan de financement prévisionnel intègre une demande de subvention auprès de la CAF, principal partenaire sur ce champ d'action. La Ville s'autorisera à demander d'autres financements par ailleurs.

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
VRD et Gros Œuvre	503 736 €	CAF	250 000 €
Travaux d'aménagement intérieur	174 797 €	Autres participations et autofinancement	740 514 €
Travaux de plomberie	156 965 €		
Travaux d'électricité	75 968 €		
Espace vert	13 202 €		
Frais d'architecte	65 846 €		
<b>TOTAL</b>	<b>990 514 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>990 514 €</b>

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrits pour partie au budget primitif 2024 et le solde le sera au budget primitif 2025, en section d'investissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de construction de ladite structure,
- Donner votre accord pour solliciter des subventions, auprès des partenaires indiqués ci-dessus et le cas échéant tout autre organisme extérieur,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ces demandes et le plan de financement en découlant. »

ADOPTÉ par 40 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

### **13 – Conseils Participatifs de Quartier de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification**

**Mme RONDEAU :** Bonsoir, je vais aller assez rapidement là-dessus. M. Charles GARNIER qui faisait partie du conseil participatif du quartier Caudérès/La Fauvette avait été désigné par l'opposition pour faire partie de ce conseil participatif. Il a donné sa démission pour des raisons personnelles. Il faut donc procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte. Je vous demande donc un nom.

**M. LE MAIRE :** Je vous écoute, Mme RAMI.

**Mme RAMI** : Oui, il s'agit de M. Louis RUMEAU.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Je vous remercie. Je sais qui c'est ? Non, je ne connais pas tous les Talençais. J'ai dit : très bien, Mme la Sénatrice. Et si jamais je sais qui c'est, qu'est-ce que ça change de toute façon ? Mais Mme la Sénatrice, je vous avais trouvé positive et rayonnante au salon des associations et je vous retrouve... voilà, maintenant que vous me reprochez d'avoir le sourire. Bien, je vous remercie. Quels sont les votes ? Oui, mais je suis comme je le disais à Isabelle tout à l'heure. Est-ce que le groupe majoritaire vote pour ? Voilà, la délibération est adoptée. C'est ça la démocratie. Allez.

### **DÉLIBÉRATION**

**Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, expose :**

« Par délibération en date du 27 février 2023, vous avez procédé à la nomination des personnalités désignées par le Conseil Municipal au sein des 6 Conseils Participatifs de Quartier.

Monsieur Charles GARNIER, du Conseil Participatif de Quartier Caudérés, La Fauvette, désigné par l'opposition, ayant donné sa démission de cette instance pour raisons personnelles, il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte des Conseils Participatifs de Quartier de Talence.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de M. Louis RUMEAU pour le Conseil Participatif de Quartier Caudérés, La Fauvette, sur proposition de l'opposition municipale. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR  
Reçu le 17/09/2024

### **14 – Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : Reconduction du partenariat entre la Médiathèque Castagnéra et la Clinique Béthanie dans le cadre du projet « Les lecteurs qui cheminent »**

**M. BESNARD** : M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit bien ici d'une reconduction du partenariat qui date depuis 2022, l'année 2022/2023. Il s'agit ici d'autoriser M. le Maire à signer de nouveau cette convention de partenariat avec la clinique Béthanie pour cette année 2024/25 et une tacite reconduction pour les deux années supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Considérant que les médiathèques ont pour mission de veiller à l'accueil de tout type de public, la Médiathèque Castagnéra souhaite poursuivre son partenariat initié en 2022 avec la clinique Béthanie, établissement talençais spécialisé en santé mentale en permettant aux jeunes adolescents accueillis en hôpital de jour de s'ouvrir aux activités culturelles de la ville.

Cet atelier, intitulé « Les Lecteurs qui cheminent » a pour objectif de cheminer dans tous les sens du terme : développer des intérêts nouveaux, appréhender les règles sociales, favoriser l'expression libre, découvrir l'environnement urbain ou naturel, nourrir leur monde intérieur, découvrir des supports de lecture variés, médiatiser la confrontation et apaiser les tensions, valoriser le jeune.

Le groupe de 3 à 5 adolescents, encadré par deux infirmières, alterne des séances de marche et des séances en Médiathèque. Les jeunes seront accueillis par deux référents bibliothécaires les jeudis une fois par mois autour d'un choix de livres qu'ils auront préparés pour une séance de lectures et d'échanges.

La médiathèque délivrera une carte d'adhésion collective afin que les jeunes qui le désirent empruntent les livres de leur choix.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer une convention partenariale avec la Clinique Béthanie pour cette année 2024-2025 avec une tacite reconduction pour 2 années supplémentaires. »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **15 – Scène partenaire 2024 – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027**

**M. BESNARD** : Là aussi il s'agit d'un avenant, d'une délibération qui est assez classique en cette période. Nous avons donc l'aspect financier qui est à valider et autoriser M. le Maire à signer cette convention. J'attire votre attention sur l'annexe numéro 2. Vous voyez qu'ici, c'est sur un total qui était de 5 526 €. En fait, ça permet à la mairie de ne payer que 3 703,76 €, l'IDDAC prenant en charge le reste de cette facture.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Vote pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le second semestre de l'année 2024, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le second semestre de l'année 2024.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la Ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Des loups dans les murs pour le spectacle « Le petit chaperon de laine rouge » prévu le 11 octobre 2024 au Dôme pour 2 représentations (1 tout public et 1 scolaire)
- La compagnie Le Bruit du Silence pour le spectacle « AKA » prévu le 23 octobre 2024 au Dôme pour 2 représentations tout public

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent

PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **16 – Convention de partenariat entre la Ville de Talence et le lycée Victor Louis**

**M. GIRON** : M. le Maire, mes chers collègues, je vous propose d'autoriser le Maire à signer une convention avec le lycée Victor Louis dans le cadre de la réforme des lycées professionnels. Depuis 2023, les lycées ont l'obligation d'installer en leur sein un bureau des entreprises et l'objectif à travers ce partenariat est de faire vivre notre connaissance du monde de l'entreprise et de le partager avec le lycée Victor Louis, et de permettre au lycée Victor Louis d'intervenir et réciproquement dans des événements communs.

**M. LE MAIRE** : Une petite précision, le nom de M. LABIAUSSE est indiqué. Ce n'est plus lui donc, évidemment, le nom du chef d'établissement sera changé dans le cadre de la convention puisque M. LABIAUSSE nous a quittés pour une retraite bien méritée. On a une pensée pour lui. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Pour à l'unanimité ? M. JOLIOT, vous vous absteniez. Et sinon, pour, pour tout le monde ? Très bien. Merci.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« La réforme des lycées professionnels, déployée progressivement par l'Etat depuis 2023, s'articule autour de deux axes principaux : la lutte contre le décrochage scolaire et l'amélioration de l'insertion professionnelle.

Ainsi, la création de bureaux des entreprises, au sein des lycées professionnels, fait partie des différentes mesures annoncées.

Son activité s'articule autour de trois axes :

- Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants
- Organiser les temps de formation en milieu professionnel

Ce dispositif renforce donc les liens entre l'éducation nationale et le monde économique. Il permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée. Lieu dédié aux partenariats, il favorise la mise en synergie des acteurs au bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de la formation continue.

Il contribue à l'attractivité des formations professionnelles, à la réussite du parcours de formation, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins en compétences du territoire. Il est placé sous la responsabilité du proviseur.

C'est également un point d'accueil pour tous les partenaires extérieurs permettant de faciliter le développement d'actions conjointes.

Ainsi et concernant le territoire de Talence, la commune, à travers son service emploi et en lien avec l'Information Jeunesse Talence Campus, souhaite entamer un travail partenarial avec le bureau des entreprises du lycée Victor Louis. La mise en œuvre de ce partenariat se fera également en lien avec la mission locale.

La présente convention a donc pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre auxquelles s'engagent les deux parties :

- Interventions de professionnels de la Ville de Talence, notamment du service Emploi et d'Infos Jeunes Talence Campus au sein des classes du lycée (informations sur les métiers, échanges autour des parcours d'insertion professionnelle...)

- Invitations réciproques lors de journées spécifiques (portes ouvertes, journées métiers...) ou d'évènements marquants la vie de chaque établissement (forums, remise des diplômes...)

Ainsi, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **17 – Convention de partenariat entre la ville de Talence et la FEPEM pour la création d'un Espace France Emploi Domicile**

**M. GIRON** : Idem, une convention avec cette fédération des particuliers employeurs qui, de mon point de vue, a aussi beaucoup de sens. Comme vous le savez, nous sommes en tant que particuliers employeurs pour des personnes qui peuvent venir chez nous à domicile ou au domicile de nos proches pour effectuer des missions d'accompagnement, de proximité, et pas seulement du nettoyage, mais aussi d'assurer une présence physique ou de la livraison par exemple de repas.

La fédération des particuliers employeurs a trois grandes missions : promouvoir et développer le modèle de l'emploi à domicile, notamment sa régulation et puis assurer un cadre clair pour les particuliers employeurs, participer au dialogue social afin de sécuriser et professionnaliser le modèle d'emploi, mais aussi ses salariés et assurer un rôle d'expert au service des particuliers employeurs. Je tiens à souligner que ce sont des emplois non délocalisables, solidaires, de proximité, que la durée moyenne de l'emploi à l'échelle de la France est de sept ans et que beaucoup d'employés sont des femmes, et qu'une sur deux a plus de 50 ans. La fédération des particuliers employeurs mène aussi une réflexion sur un sujet important dans ce métier, mais aussi dans d'autres professions sur la nécessité de faire venir des forces professionnelles de l'extérieur de notre territoire et donc, des migrants. C'est une fédération de particuliers plutôt avant-gardiste et qui n'a pas peur de défricher des sujets parfois un peu compliqués dans le débat public. Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Mme GRESLARD.

**Mme GRESLARD NÉDÉLEC** : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. J'ai regardé avec une certaine attention cette convention et je suis allée rechercher quelques renseignements sur cette fédération qui est une fédération nationale, affiliée même à un réseau international. Il y a deux choses qui m'interpellent. D'abord, le nom. J'ai un peu sursauté. On connaît France Télévisions, France machin, France domaine, on vient d'en parler, France Services, France Travail. Je sais qu'il était question quelque part de France santé à certains niveaux. Et là, France emploi domicile et j'avoue que ça prête un peu à confusion, en tout cas moi, ça m'a posé question pour me demander : qu'est-ce que cette fédération qui est une fédération d'employeurs privés, et pas seulement individuels ? Pas seulement individuels, particuliers, et qui vient s'installer au sein du pôle emploi municipal et qui... alors, il y a des choses extrêmement intéressantes. C'est vrai, comme vous l'avez rappelé, mon cher collègue, l'emploi de particulier à particulier est un gisement d'emploi énorme. C'est vrai. Comme je l'ai lu sur le site et lors de la conférence de presse de la présidente l'année dernière, elle annonçait bien qu'avec le vieillissement aussi des employés dans ce secteur, grosso modo, plus de la moitié devront être remplacés dans les années qui viennent. Plus la demande qui est estimée en particulier dans le service à domicile, dans le domaine des personnes âgées, et c'est là que mon questionnement devient un petit peu plus élargi. On sait que le vieillissement de la population interpelle l'État, mais aussi les collectivités locales sur l'accompagnement des personnes âgées. Or, on voit une espèce de désengagement des fonctions de l'État qui est bien dans le cadre de la protection sociale, dans le cadre de l'accompagnement des personnes vers du service privé avec une régulation qui se fait de privé à privé. On a beau dire, quand on regarde les tarifs, c'est quand même de l'emploi précaire, c'est de l'emploi peu payé, on le sait. Il y a eu un effort de revalorisation et le Ségur de la santé a porté ces demandes puisque les personnes qui faisaient de l'emploi à domicile étaient souvent très peu payées, les déplacements ne sont pas pris en compte dans les salaires.

Enfin, on sait bien quand même que ce sont des métiers compliqués. Complexes, mais aussi compliqués et particulièrement féminins. Donc voilà, je suis attentive. Ça peut être une expérimentation, mais la convention est sur trois ans. Cela me semble beaucoup pour un premier test parce que je me suis dit : mais après tout, supposons que l'ADMR fasse une demande de ce type-là pour venir s'installer aussi au service emploi de la ville, ou d'autres structures qui font de l'emploi à domicile demandent aussi de venir s'installer. Parce qu'en fait, c'est un lieu qui permet de recruter, c'est un lieu qui donne à voir les emplois à domicile, mais enfin, c'est un lieu commercial. Je ne suis pas forcément contre. Je demande à voir et je souhaiterais que la convention soit raccourcie avec une clause de revoyure.

**M. LE MAIRE** : Merci, ma chère collègue, pour cette prise de parole. Je vais laisser la parole à Charley GIRON.

**M. GIRON** : Il n'y a pas vraiment de questions donc, je ne peux pas non plus ouvrir une conversation. J'entends votre demande de réduire la durée avec une clause de revoyure, mais je voudrais quand même apporter quelques précisions. On parle de l'attention que l'on porte aux autres ou à soi-même. Quand on demande de l'aide à quelqu'un, on va rémunérer pour effectuer des tâches qu'on ne peut pas faire ou qu'on ne veut pas faire chez soi ou

auprès de quelqu'un de notre famille. C'est un sujet éminemment complexe, éminemment éthique et moral. Et on parle de désengagement de l'État, mais il n'y a pas que l'État dans l'histoire. Il y a avant tout les familles et on est en tant qu'individu. Je n'ai pas vraiment de réponse à ça. Ce que je pense, moi, avec cette convention, c'est qu'on peut peut-être amener un peu plus de clairvoyance sur le sujet du statut de particulier employeur. C'est assez facile de demander à quelqu'un, à une personne de venir faire le ménage et de lui donner un chèque CESU, mais derrière, il y a des obligations légales qui sont assez importantes qui peuvent aller jusqu'au pénal si on ne respecte pas ses droits en tant qu'employeur. Avoir une forme d'expertise qui joue à domicile dans le service emploi municipal, je pense que c'est plus quelque chose qui peut permettre d'amener plus de rigueur, de régulation et de servir la volonté de bien faire des particuliers employeurs que l'inverse, et peut-être même, in fine, de servir le statut des personnes qui vont travailler chez le particulier employeur. Vous parliez des salaires. Il y a un débat aujourd'hui sur l'augmentation du SMIC. On nous parle de 10 ou 20 % et on demande à l'Etat de le faire. Aujourd'hui, dans le rapport d'activité de la FEPEM que vous avez consulté, vous avez vu que les salaires sont systématiquement supérieurs à partir de 20 %, c'est-à-dire 1,2 fois le SMIC jusqu'à 1,5 fois le SMIC en moyenne en fonction des typologies de métiers qui sont accomplis au SMIC. Donc, on n'est pas en train de faire les fonds de tiroir des différents métiers. Ce sont des métiers qui, par un encadrement un peu plus important, permettront encore plus d'être respectés et d'être considérés dans la société. Moi, c'est plutôt comme ça que je vois la chose. Quand vous parlez de l'idée qui préside à cette convention, en fait, c'est une impulsion qui vient de l'intérieur de la mairie et qui a été travaillée avec l'ancienne directrice du CCAS.

Je dis ça parce qu'on la connaît et on sait ce qui la motive, et c'est encore un élément de confiance en plus dans le travail qu'on pourra mener ensemble. Maintenant, vous souhaitez réduire la durée. Pour moi, un an, c'est à peine le temps d'arriver à se connaître avec un partenaire extérieur. Trois ans, ce n'est pas non plus signer un chèque en blanc. Maintenant, si vous souhaitez revoir la durée, moi, je ne suis pas habitué à revoir une durée en conseil municipal. Là, je ne sais pas quelle réponse apporter. Je suis un peu démuni sur ce point.

**M. LE MAIRE :** Alors, je voudrais souligner la qualité du débat et les questions que tu soulèves, Denise, parce qu'il y a beaucoup de questions. Je voudrais rappeler également que la ville et ses services, même le CCAS, proposent déjà aussi des aides. Je voudrais par exemple saluer le travail... alors, je vais en citer un, le service de la petite enfance. On a beaucoup de parents qui nous disent être aujourd'hui particuliers employeurs. C'est très compliqué et surtout très compliqué de rester dans des aides gratuites parce que souvent, il y a tout un tas de sites qui ont été développés sur lesquels il faut payer pour avoir accès, calculer par exemple la mensualisation des congés payés, c'est quand même une œuvre de tableaux Excel pas si simple que ça. Je vais aller dans le sens un peu de Charley. C'est une première à Bordeaux Métropole. Est-ce que ça va marcher ? Personne ne peut le savoir. Tout le monde peut le souhaiter, mais personne ne peut le savoir. L'engagement qui est pris par la ville, j'ai bien regardé, c'est de faire de l'hébergement, c'est-à-dire que si jamais demain on voit que ça ne fonctionne pas ou mal, il n'y a rien qui empêche à un moment une clause de revoyure. Il n'y a pas d'engagement si tu veux, tu l'as bien vu, financier de la mairie sur des

choses. Donc, je pense que le risque pris n'est pas fort. Le risque que l'on prendrait si jamais... c'est un peu dommage, c'est un peu là-dessus, c'est que la FEPEM ou l'association nous dise : non, je n'ai pas envie de m'investir si. Comme c'est en plus une première sur Bordeaux Métropole. Tu voulais compléter. On pourrait prendre le risque là-dessus. Donc, moi, j'ai envie peut-être de proposer tout simplement, pas d'amender ça, mais en tout cas moi, je salue le propos que tu as et je partage le questionnement par rapport à ça, et peut-être annuellement, d'essayer de regarder, pas forcément en conseil municipal, mais d'avoir tout simplement un rapport d'activité, qui est venu, comment ça s'est passé, est-ce que cela fonctionne ou ne fonctionne pas ? Et si c'est le cas, on continue et si ce n'est pas le cas, on change, voire on arrête la convention. À partir du moment où il n'y a pas de lien financier notamment, je ne vois pas une association aller attaquer en justice pour non-respect, surtout que c'est dans nos locaux. Donc, je pense que le risque est mesuré. Je pense que ça a été vu par notre service municipal emploi notamment de manière à essayer de se dire : éprouvons et puis faisons la conclusion. Vas-y, je t'en prie.

**M. GIRON** : Oui, j'entends ce que tu as dit et je suis complètement en phase avec toi. On est sur un sujet qui est très sensible et l'idée n'est pas de faire du *social washing*. Je ne voulais pas faire un anglicisme, mais le Sénateur est parti. Je serai très exigeant et puis, pour poursuivre l'échange, pas exigeant dans l'échange, à ton niveau, disons, mais exigeant avec nos partenaires. Il ne faut pas se servir non plus de l'image de la ville de Talence pour se faire valoir dans les médias. Ça, ça peut être quelque chose. Et il ne s'agit pas non plus de faire du service municipal emploi la vitrine d'une fédération.

Donc, exigeant sur la forme, exigeant sur le fond avec une mise en route de la convention et une façon de la rendre opérationnelle très carrée. Et puis on pourra faire un bilan sérieux au bout de la première année pour voir comment se comporte la fédération et comment elle vit à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle locale.

**M. LE MAIRE** : Je propose le fait qu'on puisse avoir un échange sur la première année au bout de 12 ou 14 mois, qu'importe. OK ? Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Quels sont vos votes ? Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER** : Non, juste pour justifier mon vote, je suis très réservée aussi avec les arguments de Denise GRESLARD NÉDÉLEC. Je trouve que c'est ouvrir la porte à quelque chose et qu'il y a un risque... enfin, voilà, c'est la discussion, qu'il y a un risque de monopolisation sur ce champ-là parce que c'est une fédération puissante et voilà, on ouvre la porte à quelque chose. Moi, j'y vois plus le risque que la chance. Mais c'est discutable.

**M. LE MAIRE** : Comme toute expérimentation, ma chère collègue, je suis d'accord. Voilà, on se pose cette question-là, forcément. Après, d'un autre côté, il y a quand même aussi une urgence sur cet emploi à domicile très souvent sur lequel les droits des personnes qui travaillent, quel que soit le salaire, sont souvent... donc, quelque part, prendre le risque aussi d'apporter quelque chose plus carré parce que je pense aussi qu'il y a des gens qui ne respectent pas les réglementations, pas parce que ce sont des fraudeurs, mais tout simplement parce que l'évolution de la réglementation est très compliquée. Chaque année, indépendamment de ce qu'il se passe au niveau du parlement, il faut changer les choses, il y

a des réglementations qui s'imposent. Accompagner aussi les particuliers employeurs, c'est aussi permettre... On parlait de salaire, on parlait de... mais pas seulement, de pouvoir aussi à ce que des personnes souvent, même si aujourd'hui le marché de l'emploi va quand même beaucoup mieux, d'avoir des gens qui profitent justement de ça et donc, je pense qu'on peut prendre le risque. Ne soyons pas réservés. Soyons attentifs, exigeants, je reprends les termes de Charley GIRON, soyons exigeants et donnons-nous les moyens. On peut évidemment tous voter différemment, il n'y a pas de problématiques là-dessus, mais je trouve en tout cas que c'est la qualité des débats du conseil municipal, les responsables sont là et puis on verra ce que cela peut donner. On peut prendre le risque effectivement que ça ne marche pas ou que ce soit dévoyé, mais on va prendre l'engagement parce que c'est valable pour ça ou pour autre chose. Moi, je ne laisserai... personne ne laissera ici se servir de quelconque service municipal par rapport à ça et je fais confiance aussi à nos fonctionnaires pour nous accompagner là-dedans qui ne se feront pas instrumentaliser par qui que ce soit, bien au contraire. Les votes ? Pour pour Talence en transition ? Très bien et abstention pour.... Très bien. La délibération est adoptée. Je vous en remercie, y compris pour la qualité du débat.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs à domicile. Elle représente 3,3 millions de particuliers en France qui emploient à domicile plus de 1,2 million de salariés. En Gironde, l'emploi à domicile représente 97 146 particuliers employeurs qui emploient 34 460 salariés.

Ses missions s'articulent autour de trois grands axes :

- Promouvoir et développer le modèle de l'emploi à domicile en lien avec les pouvoirs publics notamment la définition des politiques d'avenir.
- Participer au dialogue social afin de sécuriser et professionnaliser le modèle d'emploi.
- Assurer un rôle d'expert au service des particuliers employeurs.

L'emploi à domicile est le 7<sup>ème</sup> secteur employant le plus de salariés en France.

Plus d'un salarié sur deux assure l'entretien du cadre de vie des employeurs (entretien du domicile, gardiennage, petit bricolage, jardinage, assistance administrative ou informatique).

Trois salariés sur dix accompagnent les personnes âgées et fragiles (dépendance, handicap, maladie).

Un salarié sur cinq exerce en tant qu'assistant maternel.

D'ici 2030, 800 000 emplois seront à pourvoir.

En tant qu'acteur de référence de l'emploi à domicile en France, la FEPEM œuvre depuis de nombreuses années pour l'emploi à domicile et c'est ainsi que sont nés, en 2023, les espaces France Emploi Domicile. Il s'agit d'espaces de proximité qui répondent aux besoins d'accompagnement à domicile des habitants et qui participent au développement d'emplois locaux et à l'animation du territoire. Ils s'appuient sur une structure implantée sur le territoire.

Il est ainsi proposé de créer, au sein du service emploi, un espace France Emploi Domicile qui permettra aux Talençais concernés (employeurs, demandeurs d'emploi ou salariés) d'avoir accès à des informations pratiques et actualisées.

Cet espace sera situé au sein des locaux du service emploi, 23 Avenue Espeleta à Talence et sera animé par un membre de l'équipe préalablement formé.

La présente convention a donc pour objectif de définir les modalités d'engagement des deux parties :

- Pour la FEPEM : informations régulières sur l'actualité de l'emploi à domicile, animations, communauté numérique dédiée au réseau des Espaces France Emploi Domicile, organisation de sessions de sensibilisation,

outils d'information...

- Pour la Ville de Talence : délivrer, au sein de l'Espace France Emploi Domicile, des informations sur l'emploi à domicile, orienter les publics vers les acteurs concernés, mettre à disposition des publics de la documentation, participer à la mobilisation des publics pour les animations...

Il s'agit du 1<sup>er</sup> espace France Emploi Domicile sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **18 – Subvention complémentaire au centre social Mix-Cité – 50 ans du Centre Social**

## **19 – Subvention à l'association « Le jardin de Chantecler »**

## **20 – Subvention à l'association « Le Relais »**

**M. LE MAIRE :** Je vais vous proposer, si vous en êtes d'accord, de vous parler des trois délibérations que je vais partager pour Salem puisque ce sont des subventions qui ont été notamment décidées dans le cadre du conseil participatif, CPQ6. L'une concerne... vous savez que notre centre social Mix-Cité fêtera ses 50 ans cet automne, donc c'est d'accompagner cette manifestation exceptionnelle à hauteur d'une subvention de 3 000 €. Le jardin de Chantecler, c'est pour financer l'achat d'un abri de jardin. On accorde la même somme que ceux qui avaient été octroyés à l'écojardin de Colette, c'est-à-dire 1 200 €. Enfin, le Relais que beaucoup d'entre vous connaissent ici qui est notamment institué là-dessus. Donc, beaucoup de familles qui fréquentent la structure sont monoparentales. L'idée est de pouvoir faire des ateliers et donc, 2 000 € au titre de l'association du Relais. Vous avez le droit évidemment d'avoir des votes différentiels, mais je voulais vous les présenter en même temps. Est-ce que ces trois délibérations vont à tout le monde ? Oui ? Elles sont adoptées à l'unanimité ? Je vous en remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Monsieur ERCHOUK, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Le Bijou – Raba - Thouars, Monsieur le Maire expose :**

« Cette année, ce sont les 50 ans du centre Social et Culturel Mix-Cité de Talence. Pour rappel, cette structure est née en 1974 de l'initiative d'un groupe d'habitants et a perduré jusqu'à aujourd'hui. Elle s'est construite et s'est développée avec le quartier et nombre de ses habitants l'ont fréquenté de près ou de loin.

Aujourd'hui, il est un acteur social majeur du quartier de Thouars et fait partie intégrante des services proposés à la population au Dôme.

L'équipe éducative et l'ensemble des adhérents de Mix-Cité souhaitent fêter cet anniversaire au quartier de Thouars et lui donner un retentissement particulier en mobilisant ses habitants. Les festivités se dérouleront du 12 au 29 novembre 2024 dont une semaine « temps forts » du 19 au 22 novembre.

Les grands axes proposés par Mix-Cité :

- La rédaction et l'édition d'un livre souvenir qui sera construit à partir de la parole des habitants
- La réalisation d'un livret pédagogique sur le thème du Vivre Ensemble et de la Laïcité
- La conception d'une exposition itinérante présentée au public au Dôme du 12 au 29 novembre
- L'organisation d'animations et d'une soirée de clôture avec une cérémonie d'enfouissement d'une capsule temporelle le 22 novembre

Le budget global des festivités établi par le Centre Social est de 18 000 €.

Lors de la séance de travail du Conseil Participatif de Quartier Le Bijou - Raba - Thouars du 10 juillet dernier, le Centre Social est venu présenter son projet. Celui-ci a reçu un accueil très favorable dans la mesure où il valorise le bien vivre ensemble et qu'il associe les habitants à une démarche culturelle et collective.

Pour ces raisons, cette instance a souhaité accompagner cette animation en lui accordant une aide financière de 3 000 € afin de lui permettre de mener à bien tous ces projets d'animations.

Les Conseillers Participatifs demandent donc au Conseil municipal d'accorder au Centre social Mix-Cité cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au budget 2024.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € au Centre social Mix-Cité. »

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Monsieur ERCHOUK, Adjoint, référent du Conseil Participatif de Quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, Monsieur le Maire expose :**

« Au sein du parc Chantecler, un espace est réservé pour accueillir des parcelles de jardins partagés. Une association, constituée d'habitants principalement domiciliés sur les résidences avoisinantes, gère et cultive ces parcelles. Elle se nomme « Le jardin de Chantecler ».

Cette association ne disposant pas encore de moyens suffisants pour lui permettre de financer l'acquisition d'un chalet en bois pour y stocker son matériel de jardinage, la présidente de l'association a sollicité une aide financière au Conseil Participatif de Quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, le jardin étant situé dans son périmètre.

Cette demande a été examinée par les conseillers lors de sa séance de travail du 10 juillet 2024.

Les membres du Conseil Participatif de Quartier ont décidé de soutenir le projet de l'association compte-tenu de son intérêt et de son impact sur la vie sociale du quartier de Thouars. Dans un souci d'équité, ils ont souhaité accorder la somme de 1200 euros, somme qui avait été octroyée en 2022 pour une demande similaire formulée par l'association « L'Ecojardin de Colette ».

Ils ont souhaité également, afin de marquer leur volonté de soutien aux jardins partagés situés sur son territoire, que ce soit le Conseil Municipal qui accorde cette subvention sur l'enveloppe financière du Conseil Participatif de Quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, inscrite au budget 2024.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 1 200 € à l'association « Le jardin Chantecler ».

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Monsieur ERCHOUK, Adjoint, référent du conseil participatif de quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, Monsieur le Maire expose :**

« Depuis sa création en 2015, l'association « le Relais », domiciliée à Château Raba, œuvre sur la thématique de l'alimentation pour les familles en situation de précarité avec notamment une épicerie solidaire mais aussi des actions sociales en direction des habitants.

Lors de la séance de travail du conseil participatif de quartier - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, du 10 juillet dernier, l'association est venue présenter le projet « Bien-Être et Santé » pour obtenir un soutien financier de cette instance. Le projet a pour objectif, via des ateliers autour du bien-être et de la santé, d'accompagner les bénéficiaires de l'association pour une meilleure santé.

Les représentants de l'association ont fait le constat que beaucoup de familles fréquentant la structure sont monoparentales. Il s'agit majoritairement de femmes seules avec des enfants, qui, en raison de la charge que représente l'éducation, n'ont plus le temps de prendre soin de leur propre santé. Ainsi, via ce projet, l'association leur propose des ateliers tels qu'un atelier cuisine, des cours de gymnastique douce, de la sophrologie. Ces ateliers permettront également aux bénéficiaires de s'accorder du temps pour eux avec des ateliers coiffure et esthétiques. L'ensemble de ces ateliers seront animés par des professionnels.

Compte tenu de l'intérêt social de ce projet, les conseillers participatifs après débat, ont validé de le soutenir en lui attribuant une aide financière de 2 000 €. Les conseillers participatifs de quartier sollicitent le conseil municipal afin que cette subvention soit prélevée de l'enveloppe financière du conseil participatif de quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, inscrite au budget 2024.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Le Relais. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

**21 – Recrutement d'un responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin au Stade Nautique Henri Deschamps**

**22 – Création d'un poste de référent inclusion au service enfance**

**23 – Recrutement d'un agent d'entretien polyvalent au stade nautique Henri Deschamps**

**24 – Transformation du contrat à durée déterminée de catégorie B en contrat à durée indéterminée de catégorie B : Poste de graphiste au service communication**

**25 – Reconstitution des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés**

**M. LE MAIRE :** Comme à l'habitude, je vais vous proposer la présentation de la 21 à la 25. Pour la première, il s'agit de faire suite à la mise en disponibilité d'un agent titulaire pour un remplacement par un contractuel de catégorie B.

La 22, je voulais y passer un peu plus de temps. Vous savez que l'accueil des enfants en situation de handicap... et d'abord, on a une explosion du nombre de ces enfants en situation de handicap qui nécessitent un grand accompagnement pour l'ensemble des collectivités, mais il n'existait pas, au sein du service de la direction de l'enfance et de la vie éducative, de référent pour les agents de la ville capable d'échanger dans ces intégrations avec ces enfants

qui ont besoin d'un accueil spécifique. C'est la raison pour laquelle, même si évidemment on n'est pas sur une compétence obligatoire ou sur un élément éminemment important, on a souhaité créer ce poste de référent pour que chacune des personnes qui travaille pour la ville dans le cadre de ces enfants puisse être conseillée et peut-être aussi développer des formations spécifiques et aller un peu plus loin. Donc, c'est un nouveau poste, en l'occurrence c'est une création de poste dans un grade de catégorie A ou B.

Quelque chose d'un petit peu plus classique. On est toujours au stade nautique Henri Deschamps. C'est le départ d'un agent titulaire du poste. Ça sera ouvert à une catégorie C.

Pour la 24, il s'agit d'une collaboratrice qui, au bout de ces six ans de CDD, va passer en CDI. Il vous est donc proposé de la cédésier à partir d'après-demain avec les éléments salariaux qui sont précisés dans la délibération relativement classique.

Dans le cadre de la 25, c'est une délibération que l'on a chaque année. Vous savez que nous avons des personnes qui s'occupent, notamment les dimanches et les jours fériés, de faire faire des éléments... vous nous demandez souvent les éléments. Alors là, j'ai les éléments, le compte rendu d'activité. Sur la saison 2023/2024, il y a eu 54 accueils pour les plages horaires de quatre heures. La plage horaire est de 17 heures à 21 heures, mais peut être modifiée en fonction de la disponibilité de la salle. La pratique libre a toujours autant de succès avec en moyenne une quarantaine de jeunes âgés de 16 à 40 ans, donc ils sont très jeunes, il y a un minimum de sept équipes de cinq joueurs. La majorité des jeunes, 70 %, viennent de Talence, en particulier des quartiers de Thouars, Raba et Crespy. Y a-t-il des questions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions sur l'une de ces délibérations ? Non. Pour, pour tout le monde ? Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite à la mise en disponibilité (> à 6 mois) d'un agent titulaire du poste responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin au Stade Nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

**Coordonner et mettre en œuvre sur le plan pédagogique, éducatif et social les activités aquatiques :**

- Élaborer les projets pédagogiques et d'animation de l'établissement sous la responsabilité de la direction
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...) et d'amélioration générale du service
- Gérer administrativement les activités avec la tenue des fiches de préparation de séance, des états de présence, des documents pédagogiques (attestation, diplômes...), des dossiers d'inscription en utilisant les différents outils à disposition (logiciel de billetterie et contrôle d'accès)
- Mettre en œuvre les actions pédagogiques, d'apprentissage, d'animations adaptées et diversifiées auprès des différents publics

- Participer aux différents enseignements (préparation, coordination, encadrement et réalisation des enseignements scolaires, cours collectifs et particuliers de natation, cours aqua forme, éveil aquatique et autres activités d'animation) et remplacements le cas échéant des Educateurs Territoriaux Activités Physiques et Sportives, absents sur ces missions

#### **Assurer la sécurité et l'accueil des différents publics :**

- Garantir la sécurité des personnes et du public : assurer la sécurité et la surveillance des usagers de l'établissement (bassins, plages, abords et équipements divers tels que l'espace bien-être, les jeux d'eau...) conformément au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public et s'assurer de la bonne application des consignes par l'équipe de surveillance
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Participer activement aux exercices de sécurité et de secours, organiser régulièrement des exercices de simulation
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- S'assurer la bonne tenue des équipements de secours de l'établissement, vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation, de communication et le bon état de l'infirmerie et vérifier chaque semaine l'approvisionnement et les dates de validité des produits de premiers secours
- Tenir à jour les différents états comme la main courante, la fiche d'intervention, le rapport d'accident...
- Vérification de la bonne tenue du registre sanitaire
- Guider, accueillir et renseigner les usagers
- Gérer les conflits entre usagers et assurer la médiation avec le public difficile
- Prendre les sanctions nécessaires auprès du public ne respectant pas les règles d'utilisation de la structure conformément aux procédures mentionnées dans le Règlement Intérieur

#### **Assurer la gestion du fonctionnement des bassins et de l'équipe des éducateurs (ETAPS) :**

- Encadrement et management de l'équipe des éducateurs sportifs, organisation et coordination du travail
- Garantir et faire appliquer les règles de sécurité et de prévention par les éducateurs sportifs
- Organiser des réunions d'équipe, repérer et réguler les conflits, recensement des besoins notamment en formation pour développer les compétences, relayer l'information entre la direction et l'équipe des éducateurs et apporter un soutien au sein de l'équipe
- Gestion et mise en application des plannings des agents, des absences et des rotations pour la surveillance des bassins et pour les enseignements
- Assurer le suivi du planning et la collecte des congés des éducateurs (HOROQUARTZ), gérer les remplacements
- Planification des différentes activités aquatiques, des surveillances et des interventions pédagogiques
- Effectuer la gestion administrative du secteur : achats et marchés, participation à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du budget (GRAND ANGLE), traitement des courriers, bilans d'activité ...

**Seconder la direction de l'établissement** : assister la direction dans ses missions en matière de gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement ainsi qu'en matière de planification et de promotion de l'utilisation de l'établissement.

Procéder au remplacement de la direction en son absence et prendre en charge la responsabilité de l'établissement

#### **Missions annexes :**

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, contrôle de la qualité de l'eau, mise en place du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau, polyvalence
- Assurer les fonctions de régisseur mandataire suppléant de la Régie de recette du Stade nautique

### Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2<sup>e</sup> catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile
- Responsabilité pénale dans les missions de surveillance des bassins
- Travail posté (surveillance des bassins et enseignement – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 04/11/2024.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs à compter du 04/11/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Au vu des différents constats établis par les équipes qui encadrent les enfants, il a été identifié que certains enfants avaient besoin d'un accueil spécifique. Il vous est donc proposé que la collectivité recrute un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre au besoin d'accueil inclusif qui permet de créer un environnement adapté, profitable et bénéfique à tous.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, Assistants Territoriaux socio-éducatifs, Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants, Animateurs Territoriaux ou Moniteurs éducateurs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

### MISSIONS PRINCIPALES :

Placé sous l'autorité de la Responsable du service enfance, le Référent Inclusion aura pour objectifs de réaliser un travail de coordination, d'information et d'expertise auprès des différents partenaires professionnels qui collaborent pour l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques sur les temps péri et extrascolaires. Il favorisera l'intégration bienveillante des enfants au sein des structures.

- Participer aux réunions des équipes Enfance (notamment Direction Péri-scolaire) pour évoquer les problématiques et les évolutions des dispositifs des enfants accueillis

- Participer aux équipes éducatives
- Travailler en partenariat et en transversalité avec l'ensemble des secteurs du service Enfance,
- Accueillir, informer, conseiller les familles en vue de déterminer le dispositif le plus pertinent pour l'enfant
- Mettre en œuvre des temps de bilan d'accueil réguliers. Ces derniers doivent mettre en avant les progrès et ou difficultés rencontrées par l'enfant afin de réadapter si nécessaire les moyens mis à disposition
- Assurer le lien avec les différents professionnels en contact avec l'enfant
- Recenser les besoins et accompagner le recrutement des animateurs supplémentaires pour le périscolaire et l'extra-scolaire et/ou des AESH notamment pour les temps de pause méridienne
- Assurer le suivi, la formation et l'accompagnement des agents et équipes d'animation dans ce domaine
- Accompagner les équipes dans la recherche de ressources (activités, matériels...)
- Développer des outils pour les équipes de terrain en charge de l'enfance (projet d'accompagnement personnalisé...);
- Être présent avec les équipes de terrain en observant les enfants ayant des besoins spécifiques afin de définir de l'accompagnement et les pratiques professionnelles adaptées
- Intervenir sur les différentes situations de crise sur appel des équipes en manque de solutions
- Assurer le lien et le travail partenarial avec l'Education nationale notamment sur les AESH
- Assurer le lien avec RECREAMIX et participer aux rencontres avec les familles suivies par ce dispositif
- Développer le partenariat avec les professionnels du handicap et de la santé
- Travailler en lien avec le référent école inclusive
- Rédiger des rapports d'activités et des bilans d'activités de l'action
- Rédiger des comptes rendus de réunions (réunions éducatives, réunion famille)
- Rédiger les fiches ressources, protocoles d'accompagnement
- Élaborer et mettre en œuvre le budget
- Assurer les déclarations CAF Prestation de Service Ordinaire Allocation Education de l'Enfant Handicapé.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 16/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, Assistants Territoriaux socio-éducatifs, Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants, Animateurs Territoriaux ou Moniteurs-éducateurs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de référent inclusion au service enfance de catégorie A ou B, ouvert aux grades des cadres d'emplois Attachés territoriaux, Assistants Territoriaux socio-éducatifs, Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants, Animateurs Territoriaux ou Moniteurs-éducateurs à compter du 16/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## DÉLIBÉRATION

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite au départ d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien polyvalent au sein du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

#### MISSIONS PRINCIPALES :

##### **1) Assurer l'entretien des locaux**

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention ;
- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...);
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien ;
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures) ;
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmerie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone bien-être (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention ;
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils) ;
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins.

##### **2) Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement** (clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général ;
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe/collectif ;
- Médiation avec le public et gestion des conflits ;
- Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement ;
- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès ;
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement ;
- Appliquer les consignes en matière de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public.

##### **3) Assurer la gestion de l'outil d'encaissement** (remplacement des agents de caisse – régulièrement pendant leur temps de pause et ponctuellement pendant les absences pour maladie, formation...)

#### MISSIONS ANNEXES :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement) ;
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière ;
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...) ;
- Participer à la gestion des stocks des produits d'entretien.

#### SPÉCIFICITÉS :

- Établissement Recevant du public de 2<sup>e</sup> catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile) ;
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville) ;
- Manipulation de produits chimiques - obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats ;
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance) ;
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ;

adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 02/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien polyvalent de catégorie C au sein du stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 02/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Au terme de l'article L.332-10 du code général de la fonction publique, le poste de graphiste créé par délibération en date du 17 septembre 2018, poste renouvelé pour 1 an par délibération du 8 juillet 2019, puis pour une durée de 2 ans par délibération du 6 juillet 2020 et de nouveau pour 2 ans par délibération du 12 septembre 2022, donne droit à une proposition de CDI à l'issue de la période des 6 ans accomplis dans les mêmes conditions d'emploi, soit au 18 septembre 2024.

Les missions restent identiques telles qu'elles ont été définies dans la fiche de poste correspondante.

Temps de travail : Le poste est à temps complet

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Transformer le contrat à durée déterminé de la graphiste du service communication en contrat à durée indéterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 18/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le Conseil Municipal en date du 18 septembre 2023 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions sur la base de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 1er septembre 2024 jusqu'au dimanche 6 juillet 2025.

Missions générales : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4h le dimanche et jours fériés.

Taux horaire de rémunération : la rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Au vu de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, je vous propose de m'autoriser à :

- Reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **26 – Commémoration des génocides et prévention des crimes contre l'humanité, séjour pédagogique à Auschwitz-Birkenau**

**M. LAROSE** : M. le Maire, mes chers collègues, en 2024, la ville de Talence est inscrite dans la commémoration des 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À cette occasion, le service jeunesse et vie étudiante a organisé une semaine de commémoration qui a permis de réunir plus de 500 personnes sur un ensemble de manifestations. Beaucoup de jeunes, lycéens, étudiants, mais également des moins jeunes ont participé. Ce point a constitué le point de départ d'un projet plus global axé sur la citoyenneté et sur le travail de mémoire à destination des jeunes. Le service jeunesse a donc prévu un nouveau projet, une action complémentaire qui débutera en octobre 2024 et s'achèvera fin 2025. J'ai souhaité trois étapes clés sur ce projet. Une première phase de préparation où de jeunes Talençais âgés de 15 à 20 ans pourront s'inscrire pour participer à un programme de conférences, débats, ateliers d'écriture, ainsi que des visites de lieux emblématiques et d'exposition. Afin de se fédérer autour d'un projet commun, un séjour pédagogique à Auschwitz-Birkenau. Ensuite viendra ce séjour à Cracovie qui sera sur deux jours les 27 et 28 février et qui permettra notamment de visiter le camp d'Auschwitz, mais également le ghetto de Varsovie ou son quartier juif ainsi que l'usine de Schindler. Enfin, la troisième étape. À leur retour, l'idée que les jeunes participants puissent témoigner de leur

expérience auprès des Talençais à travers un événement qui sera matérialisé fin 2025. Je vous propose donc de mobiliser les partenaires et d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de ce séjour pédagogique.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, mon cher collègue. Je voulais en complément, d'abord, remercier la qualité du travail du service qui mène à notre demande depuis quelques mois maintenant un grand travail autour de ce travail de mémoire. Celles et ceux qui sont les moins jeunes se souviendront que des voyages comparables ont été organisés il y a quelques années de cela avec, à peu de choses près, le même accompagnement et la même chose. Ce sont évidemment des travaux de mémoire qui se préparent, qui requièrent aussi un âge minimum compte tenu de ce qui est fait et une grande préparation, notamment de la part du corps professoral et des gens qui nous accompagnent, qui accompagnent un grand travail de préparation, y compris pour les adultes, pour celles et ceux qui ont visité notamment cette usine de la mort. Je voulais, pour compléter le propos de Jean-François LAROSE, que l'on comprenne bien que l'idée est de travailler sur un travail de mémoire qui ne comprend pas que ce séjour. Il comprendra également la visite d'une exposition à la médiathèque de Mérignac sur les camps de concentration, si je ne dis pas de bêtises, en janvier 2025. Il comprendrait, nous essayons de le faire, mais ça devient de plus en plus compliqué, la visite auprès de ces jeunes d'une rescapée des camps. Malheureusement, le temps avançant, il ne permet plus à ces survivants de se déplacer en province ou d'imaginer des déplacements qui sont longs. C'est la raison pour laquelle on recherchera, pourquoi pas, sinon un témoignage d'un fils de manière à parler de la réalité compte tenu du fait que certains encore en 2024 doutent de la réalité de ce qu'a été l'holocauste. De rappeler que c'est un génocide qui a tué aveuglément évidemment des juifs, mais pas seulement. Et donc, l'occasion aussi de rappeler qu'un certain nombre de tentations mènent parfois à des périls dont il est très compliqué de s'en sortir. Je voudrais aussi vous dire aujourd'hui que d'ici quelques jours, puisque des élus accompagneront ce séjour, nous vous proposerons, dans un nombre évidemment limité, pour celles et ceux qui seraient volontaires, d'accompagner, pour l'opposition avec la majorité, ce travail de mémoire et cette visite sur le camp d'Auschwitz-Birkenau, et pas seulement, Jean-François l'a dit, également la ville de Cracovie les 27 et 28 février 2025.

L'un des enseignements, notamment de celles et ceux qui étaient revenus de cette visite, étant de faire la visite en hiver pour éviter le côté bucolique que peut avoir la nature puisqu'évidemment, le temps a effacé beaucoup de traces et parfois c'est tant mieux, mais il ne faut surtout pas que ce travail de mémoire s'arrête. C'est la raison pour laquelle, une fois que tout ça sera validé, on reviendra vers vous d'ici une quinzaine de jours avec, normalement, je pense, deux places qui vous seront proposées si vous êtes disponibles à cette date-là pour l'accompagnement de ces jeunes. On espère une cinquantaine de participants. Il y aura également des gens du service, des animateurs du CAJ de manière aussi à faire tout cet accompagnement pour, je l'espère, un voyage évidemment plein de sens et surtout pour perpétuer ce devoir de mémoire. On fait tous partie d'une génération où nous avons connu des témoignages in vivo. Ces témoignages, malheureusement, s'éteignent au fur et à mesure. Je pense, et je pense qu'on sera tous d'accord, le fait qu'on puisse avoir justement ce fait de

raviver cette mémoire de celles et ceux qui sont morts par la barbarie des hommes. Alors, David.

**M. BIMBOIRE :** Oui, on ne peut qu'être pour, bien évidemment, et c'est toujours très intéressant de rappeler la mémoire de ce qu'il s'est passé quand il y a des génocides, d'autant qu'il y a aujourd'hui des conflits qui vont effectivement peut-être dans l'avenir nous rappeler qu'il y a aussi des génocides autres que celui-là. Et je ne mélange pas la Shoah avec ce qui peut se passer aujourd'hui. Il est précisé qu'il y aura un documentaire retraçant leur parcours. Peut-on avoir quelques éléments sur ça ou pas ?

**M. LE MAIRE :** Alors, on est en train de bâtir cela. L'idée était... on avait même pensé à un moment, tu le sais, il y a Vidéomix qui permet de pouvoir... malheureusement, la date de Vidéomix et l'accompagnement, on ne peut pas avoir la même date puisque Vidéomix, les restitutions sont au mois de mai. Il n'y aurait pas le temps nécessaire. Par ailleurs, on est quand même sur une thématique très particulière. Vidéomix parfois parlant de sujets plus ou moins importants, mais on n'avait pas forcément non plus envie qu'un documentaire, indépendamment de la lourdeur du port de sens, puisse venir aussi peut-être occulter le travail d'autres jeunes. Donc, il y aura... je ne peux pas te répondre aujourd'hui pour te dire exactement comment ça se fera, mais l'idée est de pouvoir, pour celles et ceux qui n'auraient pas eu le temps, qui ne voudraient pas, disposer vraiment de ce travail mémoriel. Et évidemment, la ville accompagnera. On essayera aussi de faire partager aux gens. Alors, ce sont toujours des sujets qui sont très compliqués à partager, avec beaucoup de préparation, mais de manière à ce que cette information soit diffusée. On précisera tout ça. C'est la raison pour laquelle, là, on va vous solliciter assez rapidement pour le nom des personnes parce qu'on a besoin de réserver. Alors, la réservation est déjà faite pour un nombre de personnes, mais exactement, savoir combien de personnes vont accompagner. Étant entendu que si d'aventure il devait y avoir plus de jeunes ou des éléments parce qu'il n'est pas question de limiter ou de faire un tirage au sort parmi les jeunes, c'est une question qui m'a été posée, il y aura l'organisation d'un autre séjour en particulier. On ne peut pas, pour répondre de façon très pragmatique, mettre plus de jeunes non pas dans l'avion, mais tout simplement, c'est la capacité du bus qui accompagne qui limite ce nombre de personnes.

Par ailleurs, l'encadrement devant être aussi, puisque c'est quand même un voyage avec des jeunes, donc c'est un point important. Par rapport à ce qui s'était passé, la ville de Cracovie ne se faisait pas, si je ne dis pas de bêtises. Donc, c'est aussi un séjour plus long. Ce n'était pas l'aller-retour. C'est un voyage qui va commencer à six heures du matin le 27, si je ne dis pas de bêtises, et il se terminera avec un retour direct. Donc, il y aura évidemment plein de choses qui seront là-dessus. Isabelle, tu voulais prendre la parole ? Non. Pardon, excusez-moi, je pensais que tu voulais prendre la parole. Vos votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ? Je vous en remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :**

« En 2024, la Ville de Talence s'est inscrite dans la commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale. A cette occasion, la semaine de commémoration organisée par le service Jeunesse et Vie étudiante

a permis d'accueillir plus de 500 personnes autour d'une programmation de conférences, d'exposition et de représentation théâtrale durant le mois de janvier.

Constituant un point de départ d'un projet global axé sur la citoyenneté et sur le travail de mémoire, le service Jeunesse et Vie étudiante et les partenaires jeunesse du territoire développent une action complémentaire qui débutera en octobre 2024 et s'achèvera fin 2025.

Ainsi, durant le dernier trimestre 2024 et début 2025, des jeunes Talençais âgés de 15 à 20 ans pourront s'inscrire pour participer à un programme de conférences, d'ateliers d'écritures, d'initiation aux techniques son et image, de visites de lieux emblématiques et d'expositions, afin de se fédérer autour d'un projet commun : se rendre dans un second temps à Auschwitz-Birkenau. La participation assidue à cette phase du projet permettra aux jeunes de se plonger dans l'histoire de la déportation en s'appuyant également sur les archives talençaises des résistants et prisonniers de guerre.

Le séjour pédagogique à Cracovie, organisé et encadré par le service Jeunesse et Vie étudiante et ses partenaires se déroulera les 27 et 28 février 2025. Les jeunes seront immergés dans un pan incontestable de l'Histoire, émotionnellement fort et participant à leur construction identitaire et à leur engagement dans la société. Durant ces 2 jours, ils visiteront le camp d'Auschwitz-Birkenau, l'usine de Schindler et les quartiers Podgorze (ghetto de Cracovie) et du Kazimierz (quartier juif), lieux de commémoration des événements tragiques de l'Holocauste.

Dans un troisième temps, les jeunes témoigneront de leur expérience et restitueront le travail de mémoire réalisé à l'occasion d'un temps fort où sera diffusé un documentaire retraçant leur parcours dans ce projet, fin 2025.

Pour contribuer à l'aboutissement de ce projet, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 17/09/2024

## **27 – Laboratoire Social des Jeunesses**

**M. LAROSE** : Chers collègues, M. le Maire, suite à l'élaboration du schéma de l'animation de la vie locale en 2020, trois axes majeurs avaient été identifiés. La création d'un observatoire jeunesse, la participation des jeunes à la vie locale et le renforcement de l'interconnaissance des professionnels. En 2022 et 2023, les fondations ont été posées. Beaucoup de travail de recueil d'informations et de partage d'informations. Une cartographie des partenaires qui a permis d'animer et de coordonner ce réseau de partenaires. Plus de 170 partenaires aujourd'hui travaillent autour des thématiques jeunes sur le territoire pour enfin, en 2024, avoir une phase de diagnostic du territoire qui s'achève en ce moment, livrant ainsi les résultats de centaines d'entretiens qui seront analysés et mis en perspective avec des données à la fois locales, je pense notamment à la Mission Locale des Graves qui vient faire ce travail et qui a été intégré, mais également des données départementales et nationales. Nous entamons aujourd'hui, à l'issue de ce diagnostic à froid, une étape de mobilisation et d'implication des jeunes à travers ce diagnostic qui nécessitera la prise en compte de leurs paroles et de leurs attentes pour être intégrée au diagnostic et ainsi projeter le schéma du laboratoire des jeunes. Ensuite, ce laboratoire des jeunes pourra rentrer en phase de fonctionnement avec trois objectifs et enjeux majeurs. Être un lieu de compréhension et d'expertise des données recueillies à travers les enquêtes. Être un espace d'échange, d'expérience pour les professionnels qui travaillent autour des jeunes à

Talence. Et également être un environnement propice à l'innovation par la jeunesse pour les jeunes autour d'un programme de projets auxquels ils pourront contribuer, voire faire naître. Pour contribuer à l'aboutissement de ce projet, je vous propose de mobiliser les moyens et les partenaires et d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents.

**M. LE MAIRE** : Le tout en lien avec la CTG que nous avons signée avec la CAF, évidemment. Mme DUMONT.

**Mme DUMONT** : Merci. Déjà, je voulais vous parler des données nationales et départementales. Sachez que la jeunesse était la grande cause départementale en 2023. Donc, il y a tout un baromètre, un sondage qui ont été faits. C'est disponible sur le site. Ça serait intéressant de croiser tous nos constats, même si bien sûr c'est sur toute la jeunesse girondine, mais je pense qu'il y a pas mal de similitudes. Et après, j'ai des questions. Vous parlez d'un lieu de compréhension, un espace d'échange, c'est un lieu physique ? Également, vous dites qu'il faut autoriser le Maire à travailler sur son financement. Est-ce que vous avez un budget ? Je trouve que cette délibération est assez floue.

**M. LE MAIRE** : D'autres questions ? Non ? M. LAROSE.

**M. LAROSE** : Concernant le lieu, on n'est pas forcément sur un lieu physique. On peut être, à l'image de l'impact à Mérignac, sur un lieu virtuel, un espace qui permet aux jeunes de retrouver les acteurs et aux acteurs d'échanger. Je vous invite à aller voir sur le site de Mérignac l'initiative « l'impact » qui est vraiment cet outil, ce lieu de partage, d'innovation et de participation citoyenne à destination des jeunes. Ça, c'est pour la partie du lieu. Sur la partie financement, il s'agit aujourd'hui plus précisément de lancer un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges justement pour organiser la consultation des jeunes sur le territoire et obtenir leurs idées et leurs attentes vis-à-vis de cette participation citoyenne. Donc là, pour être très précis sur le financement, c'est celui d'une consultation pour être accompagné par un prestataire spécialisé dans ce type d'initiative.

**M. LE MAIRE** : Avec le cofinancement de la CAF. Très bien. Est-ce que je peux avoir vos votes, s'il vous plaît ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :**

« Suite à l'élaboration du Schéma d'Animation de la Vie Locale en 2020, trois axes majeurs émergent dont : la création d'un observatoire jeunesse et le renforcement de l'inter-connaissance des professionnels de la jeunesse.

Dès lors, le service Jeunesse et Vie étudiante a été missionné pour amorcer les préfigurations de l'Observatoire des Jeunes et des effets qui en découleront tels que la coordination des acteurs du territoire.

En 2022, les fondations de ce nouvel outil sont posées. Pensé et conçu comme un Laboratoire Social des Jeunes, sa fonction première est de recueillir, traiter, ordonner, exploiter et diffuser les informations en lien avec les jeunes et en soutien à l'action des acteurs de terrain.

À travers la responsabilité qui lui a été confiée, le service Jeunesse et Vie Étudiante porte la volonté de la collectivité de redéfinir des axes d'une Politique Jeunesse contemporaine, et d'animer un réseau de partenaires impliqués par un maillage des champs de compétences en coordonnant des actions transverses.

Le service garantira la place et le rôle des jeunes comme acteurs principaux de cette instance participative.

En 2024, la phase de diagnostic de territoire s'achèvera, livrant ainsi le résultat de centaines d'entretiens qui seront analysés et mis en perspective avec des données départementales et nationales.

Nous entamerons ainsi l'étape de mobilisation et d'implication des jeunes talençaises. Cette phase de consultation favorisera la prise en compte de la parole des jeunes qui sera associée aux éléments issus du diagnostic de territoire. Cette action nécessitera la mise en œuvre d'une action spécifique, co-construite et animée par des intervenants dans le cadre d'un cahier des charges défini.

Le Laboratoire social des Jeunesses pourra entrer en phase de fonctionnement actif et opérationnel et poursuivra les 3 enjeux caractérisés suivants :

- Être un lieu de compréhension et d'expertise par l'enquête et la communication des résultats.
- Être un espace d'échanges d'expériences qui participera à la formation des acteurs de territoire.
- Être un environnement propice à l'innovation qui dégagera un programme opérationnel.

Pour contribuer à l'aboutissement de ce projet, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 17/09/2024

**M. LE MAIRE** : Je vais vous souhaiter une bonne soirée par avance et vous convier au prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 14 octobre à 18 heures. Je vous remercie. La séance est levée. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous.

La séance est levée à 20 h 12.